

EXANE FUNDS 2

Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg n° B 114 732

Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2024

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus et KIID en vigueur qui sera accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Table des matières

Organisation de la SICAV	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Rapport d'Audit	6
Statistiques	9
Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024	10
Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024	10
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2024	11
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024	11
Etat des Variations du nombre d'actions	11
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	12
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	13
Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres	14
Les dix principales positions	14
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2024	15
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024	15
Etat des Variations du nombre d'actions	15
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	16
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	17
Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres	20
Les dix principales positions	20
Notes aux Etats Financiers	21
Informations complémentaires destinées aux investisseurs en Suisse (non auditées)	29
Informations additionnelles (non auditées)	31

Organisation de la SICAV

Siège social

60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Jihad TALEB, Administrateur indépendant

Administrateurs

M. Fabrice BAGÈS, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management
M. Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
M. Éric CHINCHON, Administrateur indépendant certifié

Société de Gestion

Exane Asset Management
11, rue Scribe
75009 Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Président du Conseil d'Administration

M. Benoît CATHERINE, BNP Paribas

Administrateurs

M. Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mme Dominique AUBERNON
M. Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
M. Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
M. Patrick SIMION, BNP Paribas
M. Frédéric DELATTRE

Dirigeants de la Société de Gestion

M. Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
M. Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
M. Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliataire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Agent Administratif

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Auditeur

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2 rue Gerhard Mercator,
B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Rapport du Conseil d'Administration

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

En 2024, les bourses mondiales ont poursuivi leur ascension amorcée en 2023, portées par une baisse progressive des taux d'intérêt organisée par les banques centrales, une croissance résiliente et une reprise progressive de l'économie en Chine, ainsi que l'essor des secteurs de l'intelligence artificielle et des technologies vertes.

Hormis le pétrole ou le CAC 40, l'ensemble des classes d'actifs terminent ainsi cette année 2024 dans le vert. Les tensions géopolitiques ont toutefois maintenu un climat d'incertitude, continuant à exercer une pression sur les marchés financiers.

Les Etats-Unis ont particulièrement marqué l'année en termes de performance, les marchés financiers américains enregistrant de nouveaux records. Le S&P 500 a progressé de 23,3%, alors que le Nasdaq représentatif des 100 valeurs de croissance américaines et porté par les « sept magnifiques » (Alphabet, Amazon, Meta, Apple, Microsoft, Tesla et Nvidia) comptabilise une hausse de 24,8%. L'indice Dow Jones termine l'année en hausse de 12,8%.

L'Europe marque un peu plus le pas. L'indice Stoxx 600 finit l'année en hausse de 9,5%, l'indice allemand Dax a gagné près de 19% et le Footsie 100 britannique enregistre lui une performance de 5,6%. Seul le CAC 40 n'a pas suivi la dynamique globale et affiche une baisse de 2,1%.

En Asie, le Nikkei 225 continue sa hausse, grimpant de plus de 19% et atteignant un nouveau sommet, une première depuis 1989. La Chine a repris des couleurs et affiche des progressions, malgré une forte volatilité et des incertitudes politiques qui continuent de freiner le potentiel du marché. Ainsi le Hang Seng de Hong Kong et le MSCI China enregistrent respectivement une hausse de 17,6% et de 16%.

INFORMATION IMPORTANTE concernant les Sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie applicables depuis le 12 Avril 2022 (Règlements européens EU 2022/328 and 2022/398) :

Les Sanctions promulguées par l'Union européenne, adoptées par les règlements (UE) 2022/328 du 25 février 2022 (articles 5 sexies et 5 septies), modifiant le règlement (CE) n°833/2014 & 2022/398 du 9 mars 2022 (article 1x and 1y) modifiant le règlement (CE) n°765/2006, prévoient :

- qu'il est interdit de vendre des valeurs mobilières libellées en euros émises après le 12 avril 2022 ou des parts d'organismes de placement collectif offrant une exposition à ces valeurs ;
- qu'il est interdit aux dépositaires centraux de titres de l'Union de fournir tout service pour des valeurs mobilières émises après le 12 avril 2022 ;

à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

En conséquence, depuis le 12 avril 2022, la souscription d'actions dans tout compartiment de la SICAV est interdite à :

- Tout ressortissant russe ou biélorusse ;
- A toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ;
- Ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie

à l'exception de:

- Des binationaux*
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco et résidant en Russie ou en Biélorussie
- Des personnes physiques russes ou biélorusses titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne ou de Monaco.

* la binationalité (ou double nationalité) dans ce contexte correspond à un ressortissant russe ou biélorusse qui aurait également la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco

Exposition des portefeuilles à la Russie, la Biélorussie et à l'Ukraine

Aucun des compartiments de la SICAV n'a une exposition à la Russie, la Biélorussie ou à l'Ukraine.

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

Le compartiment Exane Equity Select Europe réalise une bonne année 2024, battant son indice de référence (MSCI Europe, dividendes nets réinvestis) de plus de 1,2% (Classe A) net de frais, ce qui le situe dans le premier quartile de sa catégorie sur l'année, et dans le premier décile depuis sa création il y a 13 ans.

La surperformance se caractérise par une asymétrie favorable entre les secteurs à contributions positives et les secteurs à contributions négatives (+46bps vs -25bps) qui a été bénéfique au Compartiment.

Cela a été d'autant plus favorable que nous avons surperformé dans des secteurs avec un poids élevé dans l'indice et donc dans le compartiment : luxe & services aux entreprises, alimentation & boissons, en premier lieu, ainsi que dans la construction, l'énergie, l'industrie et les télécoms/médias.

Nous sous-performons en revanche dans l'automobile, qui pèse à contrario désormais très peu dans les indices européens, ainsi que dans l'assurance et la banque.

Principaux contributeurs positifs :

Dans le secteur du luxe & des business services, nous avons tiré profit de LVMH, dans un premier temps en position surpondérée, puis à partir de mai, en sous-pondération continue jusqu'à la fin de l'année, le tout avec un timing très favorable. Le groupe a toujours des problèmes à régler à court terme. Nous lui préférons Hermès, qui reste la forteresse du secteur et Richemont, avec son nouveau Directeur Général issu de Van Cleef & Arpels. Dans le secteur de la construction, la sélection a très bien performé dans son ensemble, avec notamment des gains sur CRH, Saint-Gobain et Ferrovia. Dans le secteur alimentation & boissons, nous avons profité de notre sous-pondération sur Nestlé en relatif au secteur, valeur sur laquelle nous ne sommes toujours pas convaincus, initialement grâce à une position surpondérée en Unilever que nous avons ensuite cédée au prix souhaité et au moment opportun. Dans l'industrie, nous avons profité du fort rebond du titre Alstom sur l'année. Enfin, dans les télécoms/médias, nous avons gagné à la fois sur Deutsche Telekom, Publicis et Relx.

Principaux contributeurs négatifs :

Dans le secteur automobile, nous avons été pénalisés sur Stellantis et Forvia, ainsi que par l'absence de position en Ferrari. Sur Stellantis, le pire du problème de stocks aux Etats-Unis semble désormais derrière nous. Sur Forvia, l'arrivée prochaine en mars 2025 d'un nouveau Directeur Général nous semble être un signal positif. Dans la banque, nous avons sous-performé sur Nordea Bank, position que nous avons un peu trop tardé à sortir. Enfin, dans le secteur de l'assurance, Prudential a coûté au fonds.

Nous entamons l'année 2025 avec :

- une équipe de gérants sectoriels complète et expérimentée, très efficacement renforcée au cours des 18 derniers mois,
- un processus d'investissement qui a fait ses preuves depuis 13 ans et sur lequel nous continuons à travailler à chaque instant afin de l'optimiser.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

Le compartiment Exane Pleiade Fund réalise une bonne année 2024, conforme à son objectif de gestion. La performance de 6,5% (Classe A) témoigne de la capacité du modèle à créer de la valeur au sein des marchés actions sans y être exposé d'un point de vue directionnel. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il s'accompagne d'un ratio de Sharpe nettement supérieur à 1.

Cette année a confirmé la robustesse de notre organisation collective, comme l'illustrent les métriques suivantes :

Plus de la moitié des gérants ont contribué positivement, avec une asymétrie nettement positive, la contribution positive nette moyenne de 7,5%, étant plus de 2 fois supérieure à la moyenne des gérants ayant contribué négativement. Le modèle a ainsi permis de profiter pleinement de la valeur créée par les meilleurs gérants en 2024, tout en réduisant l'impact de ceux qui ont rencontré davantage de difficultés cette année.

Sous l'angle sectoriel, l'équipe a généré de l'alpha au sein de 2/3 des secteurs, avec un « coefficient de rentabilité » de 1,7 fois (ce qui signifie que l'alpha généré au sein des secteurs gagnants a été en moyenne 1,7 fois supérieur à celui cédé au sein des secteurs perdants). C'est au sein des secteurs de la consommation (notamment le luxe) et des banques que nous avons été les plus performants, et au sein des services aux collectivités et de l'automobile que nous avons cédé le plus d'alpha.

Si l'on se concentre sur les positions individuelles, Publicis, Alstom et Adidas sont les valeurs avec les contributions positives les plus notables. Publicis a été la position la plus importante du fonds tout au long de l'année, et les publications successives ont continué de démontrer, comme en 2023, la supériorité opérationnelle de cette société relativement à ses pairs que sont WPP, Omnicom et Interpublic. Nous pensons par ailleurs que le rapprochement entre Omnicom et Interpublic doit profiter à Publicis. En ce qui concerne Alstom, après avoir traversé plus de deux ans de grandes difficultés à la suite du rachat de Bombardier, l'augmentation de capital en début d'année a finalement réussi à calmer les craintes du marché, avec un bilan assaini, de la visibilité sur les revenus et une amélioration potentielle des marges. Le titre Adidas, sur lequel nous avons également été positionné à l'achat une grande partie de l'année pour jouer le momentum business insufflé par son CEO charismatique Björn Gulden, a très largement surperformé ses deux principaux concurrents, Nike et Puma.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (suite)

Les valeurs sur lesquelles nous avons cédé le plus d'alpha en 2024 ont été STMicroelectronics, Vestas Wind System et Prudential. Nous avons clairement surestimé la qualité du business model de la société STMicroelectronics, les profit warning à répétition ayant démontré un manque de solidité et de visibilité. La société Vestas a souffert d'une part d'un sentiment de marché défavorable sur le thème des énergies renouvelables, et d'autre part d'une déception notable sur les marges de son business de services. Enfin, Prudential a été emporté par le sentiment négatif qui a pesé sur l'Asie, notamment sur la Chine, tout au long de l'année, et des révisions de résultats qui se sont stabilisées mais qui n'ont pas encore trouvé un élan positif.

INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DES COMPARTIMENTS (non audité)

COMPARTIMENT	INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
EXANE FUNDS 2 -EXANE SELECT FUND	Méthode de l'approche par les engagements
EXANE FUNDS 2 -EXANE PLEIADE FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR : 5% Minimum VaR : 1,6% Maximum VaR : 3,8% Moyenne : 2,36% Levier au 31/12/2024 : 155,9%

Le Conseil d'Administration,

Luxembourg, 25 mars 2025

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
EXANE FUNDS 2

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de EXANE FUNDS 2 (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- le portefeuille-titres et les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 1er avril 2025

Cécile Moser

Statistiques

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE				
Valeur nette d'inventaire	EUR	596.746.116,11	633.330.211,72	652.654.390,26
Valeur nette d'inventaire par action				
Class A	EUR	31.560,92	28.740,55	24.788,05
Class B	EUR	247,71	227,72	198,24
Class D	EUR	13.219,47	12.304,91	10.888,46
Class F	EUR	27.903,97	25.308,34	21.740,78
Class J	EUR	11.246,95	10.404,21	10.635,02
Class S	EUR	18.318,68	16.673,21	14.373,09
Class T	EUR	15.311,48	13.908,04	11.965,92
Nombre d'actions				
Class A		2.970,49	4.384,46	5.235,23
Class B		222.653,27	421.572,27	222.874,33
Class D		11,00	19,00	19,00
Class F		2.055,00	3.332,00	4.833,00
Class J		1.795,96	2.115,81	436,25
Class S		17.376,67	16.917,79	20.160,97
Class T		3.385,49	1.630,00	6.602,58
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND				
Valeur nette d'inventaire	EUR	878.933.550,35	1.142.896.826,33	1.922.989.526,97
Valeur nette d'inventaire par action				
Class A	EUR	13.896,88	13.051,87	12.853,14
Class A-CHF	CHF	10.274,26	9.895,94	9.939,23
Class A-USD	USD	15.411,12	14.253,86	13.775,43
Class B	EUR	127,73	120,72	119,80
Class B-CHF	CHF	103,51	100,38	101,47
Class C	EUR	140,03	129,48	126,21
Class R	EUR	119,90	112,87	111,45
Class S	EUR	12.613,67	11.822,74	11.614,53
Nombre d'actions				
Class A		17.235,31	21.915,99	35.198,05
Class A-CHF		581,31	361,98	722,68
Class A-USD		165,35	897,03	948,04
Class B		3.092.677,32	3.941.984,88	4.600.083,28
Class B-CHF		13.927,02	13.927,02	13.927,02
Class C		1.299,37	3.112,94	535.311,23
Class R		242.763,73	421.195,94	827.576,13
Class S		16.231,50	26.736,14	63.604,76

Etat combiné

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		1.454.806.768,70
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	40.534.789,74
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2.3	1.495.341.558,44
Avoirs en banque		27.152.287,31
Produits à recevoir sur vente de titres		1.054.009,58
A recevoir sur souscriptions		465.680,82
Remboursement fiscal à recevoir		2.759.728,84
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10, 10	113.524,30
Plus-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.5, 6	1.389.149,20
Total actifs		1.528.275.938,49
Passifs		
Découvert bancaire et garantie en espèces		1.891.476,41
Charges à payer		10.271.307,29
Divers à payer		1.221,56
Montant à payer sur achat de titres		36.454.817,75
A payer sur rachats		734.168,63
Net à payer sur « Contracts for Difference »	2.7, 6	2.487.606,82
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10, 10	43.732,01
Moins-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.5, 6	711.941,56
Total passifs		52.596.272,03
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.475.679.666,46

Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	19.067.303,52
Intérêts bancaires		1.812.309,82
Dividendes nets reçus sur « Contracts for Difference »	2.8	1.282.749,65
Autres revenus		55.640,22
Total revenus		22.218.003,21
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	20.261.692,42
Commissions de banque dépositaire	5	753.541,23
Commissions de gestion variable	4	5.797.683,73
Frais d'administration	5	493.098,05
Frais professionnels	12	257.650,84
Frais de transactions	9	5.273.686,84
Taxe d'abonnement	3	356.963,04
Frais bancaires	2.6	289.505,54
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	8.312.029,79
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.8	12.447.553,37
Autres charges	13	57.983,74
Total charges		54.301.388,59
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(32.083.385,38)
Bénéfice / Perte net(te) réalisé(e) :		
Portefeuille-titres		100.083.535,54
Change	2.2	(309.909,77)
Contrats de changes à terme	2.10	2.036.529,89
« Contracts for Difference »	2.5	73.952.074,46
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		143.678.844,74
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		(16.975.197,51)
Contrats de changes à terme	2.10	(829.349,09)
« Contracts for Difference »	2.5	(11.549.475,49)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		114.324.822,65
Souscriptions		332.373.754,86
Rachats		(746.877.298,86)
Distribution	11	(368.650,24)
Actifs nets en début d'exercice		1.776.227.038,05
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.475.679.666,46

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		547.473.593,79
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	31.950.070,49
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2.3	579.423.664,28
Avoirs en banque		17.620.513,15
Produits à recevoir sur vente de titres		1.054.009,58
A recevoir sur souscriptions		10.488,18
Remboursement fiscal à recevoir		2.341.827,72
Total actifs		600.450.502,91
Passifs		
Charges à payer		1.573.636,86
Divers à payer		1.221,56
Montant à payer sur achat de titres		1.200.880,00
A payer sur rachats		17.173,71
Net à payer sur « Contracts for Difference »	2.7, 6	155.801,10
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10, 10	43.732,01
Moins-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.5, 6	711.941,56
Total passifs		3.704.386,80
Actifs nets à la fin de l'exercice		596.746.116,11

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	17.095.185,07
Intérêts bancaires		755.357,86
Dividendes nets reçus sur « Contracts for Difference »	2.8	1.282.749,65
Autres revenus		1.413,15
Total revenus		19.134.705,73
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	5.669.587,43
Commissions de banque dépositaire	5	260.534,40
Commissions de gestion variable	4	45.673,93
Frais d'administration	5	168.773,52
Frais professionnels	12	91.108,09
Frais de transactions	9	4.227.949,99
Taxe d'abonnement	3	90.894,19
Frais bancaires	2.6	40.312,16
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	1.984.412,21
Autres charges	13	35.224,81
Total charges		12.614.470,73
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		6.520.235,00
Bénéfice / Perte net(te) réalisé(e) :		
Portefeuille-titres		64.655.070,83
Change	2.2	(33.861,24)
Contrats de changes à terme	2.10	1.466.370,92
« Contracts for Difference »	2.5	4.434.252,44
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		77.042.067,95
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		(16.419.726,70)
Contrats de changes à terme	2.10	(447.946,00)
« Contracts for Difference »	2.5	(4.224.646,10)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		55.949.749,15
Souscriptions		182.011.459,47
Rachats		(274.176.653,99)
Distribution	11	(368.650,24)
Actifs nets en début d'exercice		633.330.211,72
Actifs nets à la fin de l'exercice		596.746.116,11

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Class A	4.384,46	919,57	(2.333,54)	2.970,49
Class B	421.572,27	71.764,66	(270.683,66)	222.653,27
Class D	19,00	-	(8,00)	11,00
Class F	3.332,00	-	(1.277,00)	2.055,00
Class J	2.115,81	1,00	(320,85)	1.795,96
Class S	16.917,79	5.895,65	(5.436,77)	17.376,67
Class T	1.630,00	1.847,71	(92,22)	3.385,49

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Cosmétiques				
23.909,00	ALCON INC	CHF	1.959.190,26	0,33
49.143,00	AMPLIFON SPA	EUR	1.221.203,55	0,20
92.523,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	11.714.208,56	1,96
1.342.070,00	HALEON PLC	GBP	6.125.994,41	1,03
237.746,00	KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	5.801.002,40	0,97
4.341,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	2.478.456,82	0,42
7.800,00	MERCK KGAA	EUR	1.091.220,00	0,18
93.548,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	8.841.928,29	1,48
194.658,00	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	16.293.610,06	2,74
21.154,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	5.759.334,01	0,97
144.520,00	SANDOZ GROUP AG	CHF	5.724.128,51	0,96
149.234,00	SANOFI	EUR	13.989.195,16	2,34
49.517,00	UCB SA	EUR	9.517.167,40	1,59
			90.516.639,43	15,17
Banques				
1.300.930,00	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	12.296.390,36	2,06
154.634,00	BNP PARIBAS	EUR	9.157.425,48	1,53
680.574,00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	6.464.135,97	1,08
827.641,00	ING GROEP NV	EUR	12.522.208,33	2,10
1.176.293,00	NORDEA BANK ABP	SEK	12.367.962,93	2,07
224.421,00	SOCIETE GENERALE SA	EUR	6.095.274,36	1,02
525.634,00	UBS GROUP AG-REG	CHF	15.531.813,97	2,61
			74.435.211,40	12,47
Energie				
3.671.332,00	BP PLC	GBP	17.450.816,11	2,92
445.916,00	E.ON SE	EUR	5.014.325,42	0,84
2.754.006,00	ENEL SPA	EUR	18.964.085,32	3,19
250.717,00	NESTE OYJ	EUR	3.039.943,63	0,51
273.785,00	SHELL PLC	GBP	8.198.979,92	1,37
			52.668.150,40	8,83
Alimentation				
57.202,00	CARLSBERG AS-B	DKK	5.292.752,69	0,88
103.865,00	COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	EUR	7.789.875,00	1,31
243.797,00	DANONE	EUR	15.876.060,64	2,66
82.162,00	HEINEKEN NV	EUR	5.644.529,40	0,95
66.824,00	PERNOD RICARD SA	EUR	7.283.816,00	1,22
			41.887.033,73	7,02
Appareils électriques & électroniques				
33.021,00	ASML HOLDING NV	EUR	22.411.352,70	3,76
491.015,00	ASSA ABLOY AB-B	SEK	14.024.708,47	2,35
3.902,00	SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	839.710,40	0,14
			37.275.771,57	6,25
Services diversifiés				
5.448,00	ADYEN NV	EUR	7.828.776,00	1,31
121.941,00	BUREAU VERITAS SA	EUR	3.577.748,94	0,60
269.294,00	RELX PLC	EUR	11.773.533,68	1,97
99.037,00	SGS SA-REG	CHF	9.590.796,06	1,61
			32.770.854,68	5,49
Commerce & Distribution				
78.134,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	11.481.356,07	1,92
125.628,00	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	6.236.173,92	1,05
182.754,00	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	10.682.753,77	1,79
			28.400.283,76	4,76
Equipement diversifié				
392.285,00	ALSTOM	EUR	8.457.664,60	1,42
93.148,00	SIEMENS AG-REG	EUR	17.563.986,88	2,94
			26.021.651,48	4,36
Assurances				
135.292,00	ADMIRAL GROUP PLC	GBP	4.326.464,05	0,73
315.576,00	AXA SA	EUR	10.830.568,32	1,81
71.906,00	SWISS RE AG	CHF	10.052.818,16	1,68
			25.209.850,53	4,22
Logiciels				
87.095,00	SAP SE	EUR	20.580.548,50	3,45
			20.580.548,50	3,45
Matériaux de construction				
84.225,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	7.218.082,50	1,21
32.191,00	CRH PLC	GBP	2.886.599,83	0,48
164.961,00	FERROVIAL SE	EUR	6.697.416,60	1,12
52.263,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	3.681.928,35	0,62
			20.484.027,28	3,43

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Textile				
27.531,00	ADIDAS AG	EUR	6.519.340,80	1,09
5.020,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	11.656.440,00	1,96
			18.175.780,80	3,05
Assurances, Réassurances				
64.943,00	SAFRAN SA	EUR	13.774.410,30	2,31
26.222,00	THALES SA	EUR	3.635.680,30	0,61
			17.410.090,60	2,92
Chimie				
76.734,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	12.041.099,28	2,02
54.941,00	DSM-FIRMENICH AG	EUR	5.368.834,52	0,90
			17.409.933,80	2,92
Accessoires & Equipements automobiles				
112.249,00	FORVIA	EUR	974.321,32	0,16
226.124,00	KONE OYJ-B	EUR	10.627.828,00	1,79
323.180,00	STELLANTIS NV	EUR	4.086.287,92	0,68
			15.688.437,24	2,63
Publicité				
143.480,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	14.778.440,00	2,48
			14.778.440,00	2,48
Services financiers				
1.197.505,00	ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	6.035.425,20	1,01
625.906,00	ST JAMESS PLACE PLC	GBP	6.570.953,17	1,10
			12.606.378,37	2,11
Télécommunications				
414.333,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	11.970.080,37	2,01
			11.970.080,37	2,01
Transports				
41.378,00	DSV A/S	DKK	8.483.953,47	1,42
			8.483.953,47	1,42
Internet				
9.200,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	3.974.790,92	0,66
			3.974.790,92	0,66
			570.747.908,33	95,65
Fonds				
Fond d'investissement				
750,00	AMUNDI CASH INSTITIU SRI -IC	EUR	8.675.755,95	1,45
			8.675.755,95	1,45
Total portefeuille titres			579.423.664,28	97,10

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat		Vente	Echéance	Engagement en EUR		Plus ou moins-value non réalisée en EUR
Contrats de changes à terme						
9.722.000,00	CHF	10.395.910,76	EUR	17/01/25	10.359.635,57	(23.310,13)
1.760.000,00	EUR	1.646.599,50	CHF	17/01/25	1.754.594,81	3.205,31
2.147.977,70	EUR	16.020.000,00	DKK	17/01/25	2.148.245,00	(653,27)
27.140.000,00	GBP	32.830.985,39	EUR	17/01/25	32.825.350,75	(34.234,61)
32.929.000,00	NOK	2.795.223,89	EUR	17/01/25	2.799.965,99	2.802,83
23.132.000,00	SEK	2.013.736,45	EUR	17/01/25	2.021.762,88	8.457,86
						(43.732,01)
Total des Contrats de change à terme						(43.732,01)

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR		Plus ou moins-value non réalisée en EUR
« Contracts for Difference »						
12.806,00	STOXX 600 AUTO EUX(SXAP)	Achat	EUR	7.062.124,82		278.786,62
72.629,00	STOXX 600 REAL EST (SX86P)	Achat	EUR	9.146.896,26		(493.339,87)
24.611,00	STOXX EUR 600 BASIC RES(SXPP)	Achat	EUR	12.792.551,69		(497.388,31)
						(711.941,56)
Total des Contracts for Difference						(711.941,56)

Total Autres instruments financiers (755.673,57)

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille titres	579.423.664,28	97,10
Total Autres instruments financiers	(755.673,57)	(0,13)
Avoirs en banque	17.620.513,15	2,95
Autres actifs et passifs	457.612,25	0,08
Total actif net	596.746.116,11	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	98,50	95,65
Fonds	1,50	1,45
	100,00	97,10

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	25,55	24,80
Royaume-Uni	16,76	16,27
Suisse	13,25	12,88
Pays-Bas	11,22	10,89
Allemagne	10,97	10,65
Danemark	5,19	5,04
Finlande	4,49	4,37
Italie	3,48	3,39
Espagne	3,20	3,11
Suède	3,11	3,01
Autres	2,78	2,69
	100,00	97,10

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
ASML HOLDING NV	Appareils électriques & électroniques	22.411.352,70	3,76
SAP SE	Logiciels	20.580.548,50	3,45
ENEL SPA	Energie	18.964.085,32	3,19
SIEMENS AG-REG	Equipement diversifié	17.563.986,88	2,94
BP PLC	Energie	17.450.816,11	2,92
NOVO NORDISK A/S-B	Cosmétiques	16.293.610,06	2,74
DANONE	Alimentation	15.876.060,64	2,66
UBS GROUP AG-REG	Banques	15.531.813,97	2,61
PUBLICIS GROUPE	Publicité	14.778.440,00	2,48
ASSA ABLOY AB-B	Appareils électriques & électroniques	14.024.708,47	2,35

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		907.333.174,91
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	8.584.719,25
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2.3	915.917.894,16
Avoirs en banque		9.531.774,16
A recevoir sur souscriptions		455.192,64
Remboursement fiscal à recevoir		417.901,12
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10, 10	113.524,30
Plus-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.5, 6	1.389.149,20
Total actifs		927.825.435,58
Passifs		
Découvert bancaire et garantie en espèces		1.891.476,41
Charges à payer		8.697.670,43
Montant à payer sur achat de titres		35.253.937,75
A payer sur rachats		716.994,92
Net à payer sur « Contracts for Difference »	2.7, 6	2.331.805,72
Total passifs		48.891.885,23
Actifs nets à la fin de l'exercice		878.933.550,35

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	1.972.118,45
Intérêts bancaires		1.056.951,96
Autres revenus		54.227,07
Total revenus		3.083.297,48
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	14.592.104,99
Commissions de banque dépositaire	5	493.006,83
Commissions de gestion variable	4	5.752.009,80
Frais d'administration	5	324.324,53
Frais professionnels	12	166.542,75
Frais de transactions	9	1.045.736,85
Taxe d'abonnement	3	266.068,85
Frais bancaires	2.6	249.193,38
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	6.327.617,58
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.8	12.447.553,37
Autres charges	13	22.758,93
Total charges		41.686.917,86
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(38.603.620,38)
Bénéfice / Perte net(te) réalisé(e) :		
Portefeuille-titres		35.428.464,71
Change	2.2	(276.048,53)
Contrats de changes à terme	2.10	570.158,97
« Contracts for Difference »	2.5	69.517.822,02
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		66.636.776,79
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		(555.470,81)
Contrats de changes à terme	2.10	(381.403,09)
« Contracts for Difference »	2.5	(7.324.829,39)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		58.375.073,50
Souscriptions		150.362.295,39
Rachats		(472.700.644,87)
Actifs nets en début d'exercice		1.142.896.826,33
Actifs nets à la fin de l'exercice		878.933.550,35

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Class A	21.915,99	4.683,70	(9.364,38)	17.235,31
Class A-CHF	361,98	246,00	(26,67)	581,31
Class A-USD	897,03	13,82	(745,50)	165,35
Class B	3.941.984,88	238.636,70	(1.087.944,26)	3.092.677,32
Class B-CHF	13.927,02	-	-	13.927,02
Class C	3.112,94	-	(1.813,57)	1.299,37
Class R	421.195,94	30.865,25	(209.297,46)	242.763,73
Class S	26.736,14	4.168,75	(14.673,39)	16.231,50

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Alimentation				
59.025,00	SODEXO SA	EUR	4.695.438,75	0,53
			4.695.438,75	0,53
Autres valeurs mobilières				
Instruments du marché monétaire				
Banques				
30.000.000,00	AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 0% 17/02/2025	EUR	29.885.892,38	3,40
35.000.000,00	ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL) 0% 28/01/2025	EUR	34.918.482,46	3,97
24.000.000,00	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 20/02/2025	EUR	23.901.080,94	2,72
24.000.000,00	BANQUE PALATINE SA 0% 14/02/2025 NEUCP	EUR	23.911.506,71	2,72
16.000.000,00	BANQUE PALATINE SA 0% 24/01/2025 NEUCP	EUR	15.968.255,59	1,82
20.000.000,00	BARCLAYS BANK PLC 0% 10/02/2025	EUR	19.933.069,00	2,27
35.000.000,00	BELFIUS BANK SA 0% 14/02/2025	EUR	34.872.632,54	3,97
40.000.000,00	BPCE SA 0% 19/02/2025 NEUCP	EUR	39.838.164,03	4,53
25.500.000,00	BPIFRANCE SACA 0% 18/02/2025 NEUCP	EUR	25.398.767,73	2,89
15.000.000,00	BPIFRANCE SACA 0% 21/01/2025 NEUCP	EUR	14.974.285,50	1,70
40.000.000,00	BRED BANQUE POPULAIRE COBPFA 0% 31/01/20	EUR	39.897.141,90	4,54
20.000.000,00	CA CONSUMER FINANCE 0% 13/01/2025 NEUCP	EUR	19.978.444,34	2,27
14.500.000,00	CA CONSUMER FINANCE SA 0% 03/03/2025 NEU	EUR	14.427.572,53	1,64
10.000.000,00	CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING SA 0% 17/03/2025	EUR	9.939.812,87	1,13
40.000.000,00	CREDIT LYONNAIS SA 0% 10/02/2025 NEUCP	EUR	39.864.168,60	4,54
20.000.000,00	CREDIT MUTUEL ARKEA SA 0% 05/02/2025 NEU	EUR	19.940.143,00	2,27
18.500.000,00	ESSILORLUXOTTICA SA 0% 14/02/2025 NEUCP	EUR	18.431.119,19	2,10
34.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 11/03/2025 NEUCP	EUR	33.816.567,06	3,85
10.000.000,00	KBC BANK NV 0% 02/01/2025	EUR	9.999.111,41	1,14
10.000.000,00	KBC BANK NV 0% 02/04/2025	EUR	9.931.719,43	1,13
40.000.000,00	LA BANQUE POSTALE SA 0% 14/02/2025 NEUCP	EUR	39.853.233,38	4,53
16.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 02/01/2025	EUR	15.998.545,47	1,82
16.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 03/04/2025	EUR	15.888.747,87	1,81
19.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 06/02/2025	EUR	18.941.558,02	2,16
40.000.000,00	MITSUBISHI UFJ TRUST & BANKING CORP/LONDON 0% 10/02/2025	EUR	39.862.418,47	4,54
39.000.000,00	MIZUHO BANK LTD 0% 08/01/2025	EUR	38.975.629,61	4,43
10.000.000,00	OCEAN (CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 10/03/2025	EUR	9.944.876,36	1,13
10.000.000,00	OCEAN (CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 13/01/2025	EUR	9.989.320,54	1,14
13.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 03/03/2025	EUR	12.935.705,66	1,47
17.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 27/02/2025	EUR	16.920.785,68	1,93
29.500.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	EUR	29.382.888,08	3,34
18.000.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS 0% 08/01/2025	EUR	17.988.683,28	2,05
20.000.000,00	SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 0% 03/02/2025	EUR	19.944.420,91	2,27
40.000.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0% 11/02/2025	EUR	39.864.916,69	4,54
9.500.000,00	UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE 0% 06/01/2025	EUR	9.495.772,73	1,08
9.500.000,00	UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE 0% 07/04/2025	EUR	9.433.470,45	1,06
			825.248.910,41	93,90
			825.248.910,41	93,90
Fonds				
Fond d'investissement				
35.500,00	GROUPAMA ENTREPRISES I	EUR	85.973.545,00	9,78
			85.973.545,00	9,78
Total portefeuille titres			915.917.894,16	104,21

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

	Achat		Vente	Echéance	Engagement en EUR	Plus ou moins- value non réalisée en EUR
Contrats de changes à terme						
17.434.000,00	CHF	18.642.681,97	EUR	17/01/25	18.577.441,53	(41.990,82)
7.817.000,00	DKK	1.048.067,17	EUR	17/01/25	1.048.241,64	362,87
533.618,73	EUR	499.000,00	CHF	17/01/25	531.727,85	1.223,89
733.173,90	EUR	606.000,00	GBP	17/01/25	732.946,30	866,94
4.759.615,61	EUR	5.000.000,00	USD	17/01/25	4.828.585,22	(65.825,65)
5.888.568,65	EUR	69.348.000,00	NOK	17/01/25	5.896.688,07	(4.038,15)
5.936.660,75	EUR	68.176.000,00	SEK	17/01/25	5.958.659,27	(23.265,08)
9.232.021,01	GBP	11.159.423,45	EUR	17/01/25	11.165.966,39	(3.185,71)
112.917.000,00	HKD	13.833.119,12	EUR	17/01/25	14.037.942,74	193.157,87
38.608.174,59	NOK	3.275.000,00	EUR	17/01/25	3.282.868,47	5.594,74
45.449.661,39	SEK	3.956.136,28	EUR	17/01/25	3.972.351,65	17.063,04
2.541.000,00	USD	2.418.706,80	EUR	17/01/25	2.453.887,01	33.560,36
						113.524,30

113.524,30

Total des Contrats de change à terme

113.524,30

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
« Contracts for Difference »					
175.160,00	3I GROUP PLC	Vente	GBP	7.550.438,32	293.899,15
35.403,00	AALBERTS INDUSTRIES NV	Vente	EUR	1.215.739,02	110.502,28
237.513,00	ABB LTD	Vente	CHF	12.419.162,35	299.238,90
6.004,00	ACCENTURE LTD-CL A	Vente	USD	2.039.736,51	74.623,56
74.859,00	ACS ACTIVIDADES CONSTRUCCION	Vente	EUR	3.626.169,96	(259.615,26)
184.041,00	ADECCO SA (EX ADIA)	Vente	CHF	4.385.057,02	223.567,29
46.627,00	ADIDAS AG	Achat	EUR	11.041.273,60	625.699,04
127.274,00	ADMIRAL GROUP PLC	Achat	GBP	4.070.058,73	40.041,70
9.297,00	ADYEN NV /W/	Achat	EUR	13.359.789,00	542.202,33
11.159,00	AENA SA	Vente	EUR	2.202.786,60	85.881,41
22.260,00	AIR PRODUCTS CHEMICALS INC	Achat	USD	6.234.949,69	(876.692,02)
15.823,00	AKZO NOBEL NV	Vente	EUR	917.101,08	(42.089,18)
212.768,00	ALFA LAVAL AB	Vente	SEK	8.602.585,05	26.530,02
1.625.680,00	ALLFUNDS GROUP PLC	Achat	EUR	8.193.427,20	(875.429,71)
32.811,00	ALLIANZ	Vente	EUR	9.708.774,90	28.367,82
361.376,00	ALSTOM	Achat	EUR	7.791.266,56	97.571,52
61.897,00	ALTEN	Achat	EUR	4.892.957,85	222.829,20
13.542,00	AMPLIFON SPA	Achat	EUR	336.518,70	156,92
34.173,00	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Vente	EUR	1.648.847,25	91.925,37
1.124,00	AP MOELLER MAERSK A/S	Vente	DKK	1.794.390,69	10.550,81
6.860,00	APPLIED MATERIALS INC	Vente	USD	1.077.394,30	121.821,94
9.327,00	ASM INTERNATIONAL NV	Vente	EUR	5.211.927,60	(442.099,80)
31.598,00	ASML HOLDING NV	Achat	EUR	21.445.562,60	583.886,63
177.112,00	ASSA ABLOY SHS B	Achat	SEK	5.058.794,88	(125.386,28)
175.646,00	ASSICURAZIONI GENERALI -AZ	Vente	EUR	4.789.866,42	64.647,93
283.200,00	AT&T INC	Vente	USD	6.227.391,60	303,58
20.785,00	AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	Vente	SEK	1.864.228,20	97.734,83
288.077,00	AUTO TRADER GROUP PLC	Achat	GBP	2.763.002,67	(160.275,07)
112.663,00	AVANZA BANK HOLDING AB	Vente	SEK	2.687.211,70	(348.525,34)
225.034,00	AXA	Achat	EUR	7.723.166,88	94.478,31
443.953,00	BAE SYSTEMS PLC	Vente	GBP	6.166.908,81	421.508,35
917.162,00	BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	Achat	EUR	6.242.204,57	506.241,10
177.900,00	BANK OF AMERICA CORP	Achat	USD	7.550.656,69	(297.067,79)
61.694,00	BASF SE	Vente	EUR	2.619.527,24	60.382,03
112.205,00	BAWAG GROUP AG	Achat	EUR	9.105.435,75	690.060,75
26.890,00	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Achat	EUR	2.123.772,20	128.936,99
1.207.625,00	BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	Achat	EUR	11.414.471,50	(145.889,85)
612.087,00	BEAZLEY PLC	Achat	GBP	6.044.618,23	296.123,35
20.832,00	BEIERSDORF AG	Vente	EUR	2.583.168,00	(28.123,20)
180.511,00	BEIJER REF AB	Vente	SEK	2.573.206,67	140.414,09
3.800,00	BLACKROCK INC	Vente	USD	3.761.871,56	89.733,35

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
133.582,00	BNP PARIBAS	Achat	EUR	7.910.726,04	18.843,41
281.583,00	BOUYGUES	Vente	EUR	8.036.378,82	(86.482,85)
1.888.090,00	BP PLC	Achat	GBP	8.974.593,25	203.543,48
153.558,00	BURBERRY GROUP PLC	Vente	GBP	1.820.111,76	(16.545,02)
234.822,00	BUREAU VERITAS SA - PROVENANT O	Achat	EUR	6.889.677,48	126.803,88
7.479,00	CAP GEMINI SA	Achat	EUR	1.182.803,85	17.908,00
40.836,00	CARLSBERG AS-B	Achat	DKK	3.778.449,16	(271.352,30)
439.387,00	CARREFOUR SA	Vente	EUR	6.032.783,51	269.469,36
108.666,00	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Achat	CHF	15.967.863,39	1.160.921,74
113.900,00	CITIGROUP INC	Vente	USD	7.742.560,12	119.407,48
5.984,00	CLOUDFLARE INC - CLASS A	Vente	USD	622.266,65	9.016,42
59.598,00	COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	Achat	EUR	4.469.850,00	96.784,15
136.311,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Achat	EUR	11.681.852,70	(130.669,91)
115.476,00	COMPASS GROUP PLC	Vente	GBP	3.717.913,79	40.503,19
15.000,00	CONFLUENT INC-CLASS A	Achat	USD	405.021,73	(26.104,78)
1.813.554,00	CORPORACION MAPFRE	Vente	EUR	4.435.953,08	22.676,23
109.818,00	CRH PLC	Achat	GBP	9.847.492,16	(843.662,15)
199.408,00	CRITERIA CAIXACORP SA	Vente	EUR	1.044.100,29	(8.674,25)
1.220,00	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	Achat	USD	403.124,29	(4.488,85)
155.216,00	CVC CAPITAL PARTNERS PLC	Vente	EUR	3.299.892,16	49.260,09
156.380,00	DAIMLER AG	Vente	EUR	8.413.244,00	(142.179,20)
53.500,00	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Vente	EUR	1.971.475,00	(56.175,00)
62.745,00	DANONE -GROUPE-	Achat	EUR	4.085.954,40	28.862,70
120.428,00	DASSAULT SYSTEMES SE	Vente	EUR	4.034.338,00	(38.880,26)
14.083,00	DATADOG INC - CLASS A	Vente	USD	1.943.331,60	179.137,68
292.997,00	DEUTSCHE BANK AG	Vente	EUR	4.875.470,08	92.352,91
31.863,00	DEUTSCHE BOERSE AG	Vente	EUR	7.086.331,20	(20.147,50)
110.447,00	DEUTSCHE TELEKOM	Achat	EUR	3.190.813,83	(153.521,33)
213.246,00	DIAGEO PLC	Vente	GBP	6.544.650,76	(396.618,72)
4.211.265,00	DIRECT LINE INSURANCE GROUP P	Achat	GBP	12.998.486,07	839.952,76
185.225,00	DJ STOXX BANK (SX7E)	Vente	EUR	27.050.259,00	(974.306,56)
65.771,00	DONG ENERGY A/S	Vente	DKK	2.859.359,44	596.214,37
44.061,00	DSM-FIRMENICH AG	Achat	EUR	4.305.640,92	(274.500,03)
8.404,00	DSV A/S	Achat	DKK	1.723.117,23	24.793,05
80.820,00	DWS GROUP GMBH & CO KGAA	Vente	EUR	3.216.636,00	55.397,89
1.385.821,00	E.ON AG	Achat	EUR	15.583.557,14	(1.261.404,83)
24.368,00	EADS NV	Vente	EUR	3.771.679,04	(175.936,96)
6.300,00	EDWARDS LIFESCIENCES CORP	Achat	USD	450.399,81	1.729,08
21.695,00	ELASTIC NV	Achat	USD	2.075.848,00	(226.192,72)
48.925,00	ELISA OYJ	Vente	EUR	2.045.065,00	52.839,00
3.083.669,00	ENEL SPA	Achat	EUR	21.234.144,73	234.358,83
340.487,00	ENI SPA	Vente	EUR	4.456.974,83	79.130,95
362.961,00	ENSKILDA-SKANDINAVISKA-BANK - A	Vente	SEK	4.804.478,74	135.987,41
199.952,00	EPIROC AB-A	Vente	SEK	3.365.009,62	108.351,40
436.344,00	EQT AB	Achat	SEK	11.673.722,71	(68.835,74)
1.214.975,00	ERICSSON LM TELEFON SIE B	Vente	SEK	9.544.373,81	(127.428,22)
110.946,00	ERSTE BANK OSTERR.SPARKASSEN	Achat	EUR	6.619.038,36	111.264,93
76.378,00	EUROFINS SCIENTIFIC	Vente	EUR	3.766.199,18	(192.472,56)
164.098,00	EXPERIAN GROUP LTD	Achat	GBP	6.837.416,67	(339.797,00)
512.147,00	FAURECIA	Achat	EUR	4.445.435,96	329.822,67
98.731,00	FERROVIAL SE	Achat	EUR	4.008.478,60	129.778,95
399.545,00	FLATEXDEGIRO AG	Achat	EUR	5.903.277,38	328.387,30
27.226,00	FLSMIDTH & CO A/S	Achat	DKK	1.299.735,96	(50.614,79)
728.518,00	GDF SUEZ	Vente	EUR	11.153.610,58	(139.290,20)
121.327,00	GEA GROUP AG	Achat	EUR	5.801.857,14	60.663,50
586.061,00	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	Vente	NOK	10.016.433,06	(201.980,10)
6.800,00	GOLDMAN SACHS GROUP INC	Vente	USD	3.760.324,48	102.123,03
172.955,00	GSK PLC	Vente	GBP	2.816.689,74	(24.056,40)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR	Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
79.896,00	HEIDELBERGCEMENT AG	Achat	EUR	9.531.592,80	(235.421,11)	29.200,00	PERNOD-RICARD FRF 20,-	Achat	EUR	3.182.800,00	90.520,00
35.621,00	HEINEKEN NV	Achat	EUR	2.447.162,70	(45.883,90)	84.200,00	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	Achat	USD	15.681.284,40	(1.044.141,93)
317.781,00	HENNES & MAURITZ AB -B-	Vente	SEK	4.141.165,68	272.412,88	351.078,00	POSTE ITALIANE SPA	Vente	EUR	4.781.682,36	(113.001,60)
1.357,00	HERMES INTERNATIONAL	Vente	EUR	3.150.954,00	(55.730,69)	2.299.400,00	PRADA S.P.A.	Achat	HKD	17.194.687,77	1.958.164,77
686.690,00	HEXAGON AB-B SHS	Vente	SEK	6.337.845,91	(671.825,30)	1.592.226,00	PRUDENTIAL	Achat	GBP	12.267.150,00	(11.350,46)
214.202,00	HISCOX LTD	Vente	GBP	2.805.766,40	(57.822,98)	305.835,00	PUBLICIS GROUPE SA	Achat	EUR	31.501.005,00	81.460,31
13.861,00	HOCHTIEF AG	Achat	EUR	1.797.771,70	(7.083,44)	136.368,00	PUMA AG RUDOLF DASSLER SPORT	Vente	EUR	6.049.284,48	7.757,55
449.890,00	HOIST FINANCE AB	Achat	SEK	3.550.676,66	(11.796,28)	82.224,00	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Achat	GBP	4.806.344,85	(20.202,52)
28.260,00	HOLCIM LTD	Vente	CHF	2.630.714,05	(9.992,57)	174.657,00	REED ELSEVIER PLC	Achat	GBP	7.666.064,99	(160.545,87)
1.326.346,00	HSBC HOLDINGS	Achat	GBP	12.597.720,29	708.388,67	35.000,00	RENAULT -REGIE NAT DES USINES	Vente	EUR	1.646.750,00	(228.200,00)
1.434.245,00	IBERDROLA SA	Vente	EUR	19.075.458,50	272.506,55	231.854,00	RENK GMBH	Achat	EUR	4.250.811,24	(332.446,92)
299.717,00	IG GROUP HOLDINGS PLC	Achat	GBP	3.590.586,46	119.625,80	778.040,00	REPSOL YPF	Vente	EUR	9.095.287,60	105.035,47
17.341,00	INDITEX	Achat	EUR	860.807,24	(44.046,14)	249.134,00	REXEL PROMESSES	Vente	EUR	6.128.696,40	17.938,80
113.477,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	Vente	EUR	3.563.177,80	128.645,84	4.221,00	ROCHE HOLDING BJ	Vente	CHF	1.149.198,68	-
465.587,00	INFORMA SHS	Achat	GBP	4.495.944,13	(107.964,11)	360.346,00	RWE A	Achat	EUR	10.388.775,18	(1.021.076,95)
806.102,00	ING GROEP NV	Achat	EUR	12.196.323,26	376.358,44	1.413,00	S&P 500 HEALTH CARE IDX	Vente	USD	2.189.773,38	44.234,98
18.483,00	INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Vente	GBP	2.225.202,98	(33.941,98)	20.327,00	SAFRAN	Achat	EUR	4.311.356,70	(154.360,16)
31.800,00	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGR	Vente	USD	2.596.513,76	151.179,25	1.000,00	SALESFORCE.COM INC	Achat	USD	324.389,18	4.191,21
33.600,00	JPMORGAN CHASE AND CO	Vente	USD	7.778.132,30	72.399,67	238.653,00	SAMPO OYJ-A SHS	Achat	EUR	9.398.155,14	(157.967,29)
77.364,00	JULIUS BAER GRUPPE AG	Vente	CHF	4.835.816,76	(32.196,93)	104.952,00	SANDVIK AB	Achat	SEK	1.818.990,66	(31.187,94)
64.782,00	KBC GROUPE	Vente	EUR	4.828.850,28	(404.844,56)	10.872,00	SANOI-AVENTIS SA	Achat	EUR	1.019.141,28	17.938,80
27.772,00	KERING	Vente	EUR	6.616.679,00	(253.651,09)	44.017,00	SAP	Achat	EUR	10.401.217,10	501.793,80
3.422,00	KINGSPAN GROUP PLC	Achat	EUR	241.079,90	55.741,94	235.970,00	SCHAEFFLER AG	Vente	EUR	1.000.866,76	52.267,35
1.720,00	KLA-TENCOR CORPORATION	Achat	USD	1.046.650,31	(49.877,17)	25.704,00	SCHINDLER HOLDING AG-REG	Vente	CHF	6.778.986,63	54.779,68
133.862,00	KONE CORP-B-	Achat	EUR	6.291.514,00	(275.755,72)	12.040,00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Vente	EUR	2.900.436,00	70.599,72
7.952,00	KONINKLIJKE AHOLD NV	Vente	EUR	250.408,48	9.224,32	35.355,00	SCOUT24 AG	Vente	EUR	3.008.710,50	(1.767,75)
36.288,00	KONINKLIJKE PHILIPS ELECTR	Achat	EUR	885.427,20	7.738,00	410.976,00	SECURITAS AB SIE B	Vente	SEK	4.917.415,93	37.715,76
113.112,00	LANXESS AG	Achat	EUR	2.667.180,96	(268.528,24)	12.700,00	SENTINELONE INC - CLASS A	Vente	USD	272.274,26	78.611,88
2.529.756,00	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	Vente	GBP	7.031.179,59	(206.545,12)	770,00	SERVICENOW INC	Vente	USD	788.307,48	(4.239,10)
52.600,00	LEGEND BIOTECH CORP-ADR	Achat	USD	1.652.925,16	(138.933,59)	108.323,00	SGS SA-REG	Achat	CHF	10.490.057,26	393.700,30
56.466,00	LEGRAND SA	Vente	EUR	5.310.062,64	47.431,44	52.920,00	SIEMENS AG	Achat	EUR	9.978.595,20	285.768,00
15.760,00	LINDE PLC	Vente	USD	6.372.032,06	584.910,29	38.352,00	SIKA AG-BR	Vente	CHF	8.819.182,27	528.611,27
88.216,00	LOGITECH INTERNATIONAL SA	Vente	CHF	7.053.895,93	(332.766,44)	317.494,00	SKF AB B	Vente	SEK	5.760.761,65	52.723,74
56.945,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	Achat	GBP	7.772.427,73	3.064,08	69.311,00	SMURFIT WESTROCK PLC	Achat	GBP	3.618.121,38	50.453,35
7.788,00	L OREAL	Vente	EUR	2.662.327,80	(102.801,60)	3.771.094,00	SNAM RETE GAS	Vente	EUR	16.128.969,04	499.785,99
14.366,00	LVMH	Vente	EUR	9.129.593,00	(617.738,00)	1.300,00	SNOWFLAKE INC-CLASS A	Vente	USD	193.851,28	38.142,29
163.260,00	MONCLER SPA	Vente	EUR	8.322.994,80	(541.904,94)	51.634,00	SODEXHO SA	Vente	EUR	4.107.484,70	(64.755,34)
6.900,00	MTU AERO ENGINES HOLDING AG	Vente	EUR	2.221.800,00	1.380,00	7.017,00	SOPRA GROUP	Achat	EUR	1.199.907,00	(24.149,34)
19.595,00	MUENCHENER RUECKVERS AG REG	Vente	EUR	9.544.724,50	490.667,77	136.077,00	SPIE SA - W/I	Achat	EUR	4.087.753,08	31.466,24
1.554.349,00	NATWEST GROUP PLC	Vente	GBP	7.559.309,78	9.154,80	486.953,00	ST. JAMES S PLACE	Achat	GBP	5.112.181,95	(191.340,66)
25.353,00	NEMETSCHEK SE	Achat	EUR	2.373.040,80	(98.906,80)	633.725,00	STANDARD CHARTERED PLC	Vente	GBP	7.577.413,34	(123.718,27)
490.208,00	NESTE OIL CORPORATION	Achat	EUR	5.943.772,00	(1.117.674,16)	1.918.885,00	STANDARD LIFE ABERDEEN PLC	Vente	GBP	3.275.890,39	(5.588,74)
54.656,00	NESTLE SA	Vente	CHF	4.361.064,82	93.185,14	80.819,00	STATOILHYDRO ASA	Vente	NOK	1.823.847,85	19.935,60
483.978,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Vente	SEK	1.829.061,64	152.391,94	317.544,00	STE GENERALE -A-	Achat	EUR	8.624.495,04	428.987,95
67.859,00	NIKE INC -CL B	Vente	USD	4.958.851,31	191.263,40	454.275,00	STELLANTIS NV	Achat	EUR	5.743.853,10	52.695,91
85.353,00	NKT HOLDING A/S	Vente	DKK	5.888.781,86	307.328,33	88.742,00	STMICROELECTRONICS	Vente	EUR	2.154.212,05	7.946,52
265.060,00	NN GROUP NV - W/I	Vente	EUR	11.151.074,20	400.403,89	236.610,00	STORA ENSO OYJ-R	Vente	EUR	2.299.375,98	(124.456,84)
2.284.408,00	NOKIA AB	Vente	EUR	9.764.702,00	(676.028,26)	141.258,00	STOXX 600 BANK (SX7P)	Vente	EUR	30.062.527,56	(748.411,49)
729.351,00	NORDEA BANK ABP	Achat	SEK	7.668.655,80	(169.139,36)	1.072,00	STOXX 600 HEALTHCARE(SXDP)	Vente	EUR	1.170.088,00	(21.316,98)
17.562,00	NXP SEMICONDUCTORS NV	Vente	USD	3.525.119,94	364.977,55	9.238,00	STOXX FINANCIAL SERV (SXFP)	Vente	EUR	7.615.714,82	(45.485,37)
72.166,00	OMNICO GROUP	Vente	USD	5.996.294,20	583.884,96	769.122,00	SVENSKA HANDELSBANKEN AB A	Vente	SEK	7.676.767,24	21.662,39
30.279,00	ON SEMICONDUCTOR CORPORATION	Vente	USD	1.843.641,67	235.974,43	246.543,00	SWEDBANK A	Achat	SEK	4.703.958,13	125.805,76
8.789,00	ORACLE CORP	Achat	USD	1.414.388,18	(132.183,67)	3.305,00	SWISSCOM AG- REG.	Vente	CHF	1.776.730,25	5.204,26
217.134,00	ORANGE	Vente	EUR	2.090.566,15	99.230,25	8.397,00	SWISS LIFE HOLDING	Vente	CHF	6.259.833,98	4.599,75
154.869,00	OUTOTEC OYJ	Achat	EUR	1.390.723,62	101.284,33	63.376,00	SWISS RE LTD	Achat	CHF	8.860.281,53	54.761,92
14.550,00	PALO ALTO NETWORKS INC	Vente	USD	2.556.753,26	218.019,64	53.458,00	SYENSQO SA	Achat	EUR	3.771.996,48	(55.462,97)
298.754,00	PEARSON PLC	Vente	GBP	4.632.349,15	(22.334,43)	44.201,00	TALANX AG	Achat	EUR	3.631.112,15	12.744,57
						445.303,00	TELEFONICA SA	Vente	EUR	1.753.157,91	120.825,23
						1.572.165,00	TELIAONERA AB	Achat	SEK	4.214.333,83	(175.883,52)
						43.678,00	TEMENOS GROUP AG	Vente	CHF	2.983.387,29	(290.891,88)
						464.688,00	TERNA SPA	Vente	EUR	3.540.922,56	180.298,94
						59.531,00	THALES	Achat	EUR	8.253.973,15	(169.663,35)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	engagement en EUR		Plus ou moins-value non réalisée en EUR
19.600,00	THOMSON REUTERS CORP	Vente	USD	3.035.681,31		41.831,00
40.950,00	TIETOENATOR CORPORATION	Vente	EUR	696.969,00		(4.914,00)
29.200,00	T- MOBILE US INC	Achat	USD	6.224.351,52		(20.075,95)
506.803,00	UBS GROUP AG	Achat	CHF	14.975.381,95		(199.321,79)
15.932,00	UCB SA	Achat	EUR	3.062.130,40		109.134,20
63.379,00	UNILEVER PLC	Vente	EUR	3.478.239,52		78.603,08
103.473,00	UPM-KYMMENE CORP	Achat	EUR	2.748.242,88		105.805,98
496.000,00	VALLOUREC SA	Achat	EUR	8.144.320,00		(89.280,00)
441.686,00	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Achat	DKK	5.809.187,42		(688.241,84)
26.807,00	VINCI SA	Vente	EUR	2.673.730,18		3.216,84
3.801.585,00	VODAFONE GROUP SHS	Vente	GBP	3.140.399,80		101.247,58
58.800,00	VOLKSWAGEN AG-PFD	Vente	EUR	5.235.552,00		(335.758,27)
138.195,00	WIZZ AIR HOLDINGS PLC-WI	Vente	GBP	2.405.208,09		(254.059,50)
42.812,00	WOLTERS KLUWER NV-	Vente	EUR	6.867.044,80		51.892,68
2.909,00	WORKDAY INC-CLASS A	Vente	USD	724.876,17		33.523,45
96.766,00	WORLDLINE SA - W/I	Achat	EUR	820.382,15		176.694,70
1.062.937,00	WPP PLC	Vente	GBP	10.637.083,62		334.814,20
98.431,00	YARA INTERNATIONAL ASA	Vente	NOK	2.517.583,84		89.788,15
16.290,00	ZSCALER INC	Achat	USD	2.838.125,45		(317.743,18)
16.108,00	ZURICH FINANCIAL SERVICES	Vente	CHF	9.248.218,23		334.185,61
						1.389.149,20
Total des Contracts for Difference						1.389.149,20

Total Autres instruments financiers	1.502.673,50
--	---------------------

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille titres	915.917.894,16	104,21
Total Autres instruments financiers	1.502.673,50	0,17
Avoirs en banque	7.640.297,75	0,87
Autres actifs et passifs	(46.127.315,06)	(5,25)
Total actif net	878.933.550,35	100,00

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Instruments du marché monétaire	90,10	93,90
Fonds	9,39	9,78
Actions	0,51	0,53
	100,00	104,21

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	70,40	73,35
Royaume-Uni	10,78	11,24
Belgique	10,34	10,78
Espagne	4,79	4,99
Danemark	3,69	3,85
	100,00	104,21

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
GROUPAMA ENTREPRISES I	Fond d'investissement	85.973.545,00	9,78
BRED BANQUE POPULAIRE COBPPA 0% 31/01/20	Banques	39.897.141,90	4,54
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0% 11/02/2025	Banques	39.864.916,69	4,54
CREDIT LYONNAIS SA 0% 10/02/2025 NEUCP	Banques	39.864.168,60	4,54
MITSUBISHI UFJ TRUST & BANKING CORP/LONDON 0% 10/02/2025	Banques	39.862.418,47	4,54
LA BANQUE POSTALE SA 0% 14/02/2025 NEUCP	Banques	39.853.233,38	4,53
BPCE SA 0% 19/02/2025 NEUCP	Banques	39.838.164,03	4,53
MIZUHO BANK LTD 0% 08/01/2025	Banques	38.975.629,61	4,43
ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL) 0% 28/01/2025	Banques	34.918.482,46	3,97
BELFIUS BANK SA 0% 14/02/2025	Banques	34.872.632,54	3,97

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024

Note 1. Généralités

EXANE FUNDS 2 (la « SICAV ») a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous l'égide de EXANE S.A. (le « Promoteur ») le 2 mars 2006 pour une durée illimitée sous la forme de Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois. La SICAV a été créée, conformément à la Partie II de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, relative aux Organismes de Placement Collectif. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2011 et jusqu'au 30 juin 2014, la Société a été convertie en SICAV autogérée régie par les dispositions de la Partie I de la Loi de 2010 ainsi que par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le premier juillet 2014, la Société a nommé Exane Asset Management Luxembourg (jusqu'au 30 novembre 2018) et le 1er décembre 2018, Exane Asset Management a été nommé en remplacement par la Société en qualité de société de gestion (la « Société de Gestion ») conformément à la Loi de 2010.

Le capital minimum s'élève à EUR 1.250.000,00.

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2006 après avoir été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg où ils peuvent être consultés.

EXANE FUNDS 2 est constituée sous la forme d'une SICAV à Compartiments multiples. Au 31 décembre 2024 deux Compartiments sont ouverts à la souscription :

- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE
- EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 732.

Pour le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT FOCUS EURO, trois classes sont disponibles :

- la Classe A s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la Classe B s'adresse à tous les investisseurs.
- la Classe C s'adresse aux salariés de la Société de Gestion ainsi qu'à ses affiliés (y compris cadres supérieurs).

Pour le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND, huit classes sont disponibles :

- la Classe A s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la Classe A-USD s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change USD-EUR.
- la Classe A-CHF s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change CHF-EUR.
- la Classe B-CHF s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change CHF-EUR.
- la Classe B s'adresse à tous les investisseurs.
- la Classe S s'adresse aux Investisseurs Institutionnels, avec un montant minimal de souscription de 25.000.000,00 EUR.
- la Classe C est réservée aux employés de la Société de Gestion et ses affiliés (y compris les directeurs généraux et ses affiliés, soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds gérés par la Société de gestion ; investissements à partir de fonds de fonds gérés par la Société de gestion, portefeuille de gestion discrétionnaire géré par la Société de gestion.
- la Classe R s'adresse à tous les investisseurs, avec un montant minimal de souscription de 25.000.000,00 EUR.

Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

2.1 Etats combinés des différents Compartiments

Les états financiers combinés de EXANE FUNDS 2 sont exprimés en euro (EUR) en convertissant les états financiers des Compartiments libellés en devises autres que l'euro au cours de change prévalant à la fin de l'exercice.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes du Compartiment sont tenus dans la devise d'expression de sa valeur nette d'inventaire et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des titres acquis dans une devise autre que celle du Compartiment est converti dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la fin de l'année, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat net de change de l'année.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.3 Principes comptables

La valeur des avoirs est déterminée de la manière suivante :

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée et reçue en entier. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera approprier en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;

(b) L'évaluation des Valeurs Mobilières et des Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un Autre Marché Réglementé ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou négociés sur un Autre Marché Réglementé d'un Autre Etat, est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation. Si le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

(c) Les Valeurs Mobilières non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé ou sur un Autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

(d) Si la pratique le permet, les avoirs liquides, les instruments du marché monétaire, et tous les autres instruments pourront être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Evaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la Direction du Conseil d'Administration afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les Actionnaires, des mesures correctives appropriées pourront être prises, y compris, le cas échéant, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus ;

(e) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi ;

(f) Les OPC cibles ouverts sont évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible à Luxembourg ;

(g) Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation refléterait mieux la juste valeur d'un avoir de la Société ;

(h) La valeur des « Contracts for Difference » sera déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération (i.e. coût d'emprunt, rémunération du collatéral ou coût de financement de la contrepartie selon les cas).

2.4 Revenus

Les intérêts sur obligations sont enregistrés au prorata temporis. Les dividendes sont renseignés à la date où les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende ».

2.5 « Contracts for Difference »

Les « Contracts for Difference » (« CFDs ») sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'instruments financiers, de paniers d'instruments financiers ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents.

La valeur des CFDs est déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.6 Frais bancaires

Ce poste contient principalement les intérêts payés sur les découverts bancaires, les intérêts nets sur les avoirs en banque, et d'autres frais bancaires.

2.7 A recevoir / A payer sur « Contracts for Difference »

Le poste « A recevoir / A payer sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des dividendes et intérêts reçus et payés sur CFDs.

2.8 Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des dividendes reçus et payés sur CFDs.

2.9 Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des intérêts payés et reçus sur CFDs.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.10 Evaluation des contrats de change à terme et des contrats d'options

La valeur de liquidation des contrats de change à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée en accord avec les politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats de change à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats de change à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la Société. Cependant, si un contrat de change à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable. Les bénéfices et pertes réalisées et la variation sur les gains et pertes non réalisés sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Note 3. Fiscalité

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,01 % pour catégories d'actions Classe A, A-CHF, A-USD, D, F, J, S et T et 0,05% pour les catégories d'actions Classe B, B-CHF, C et R, calculée sur base des actifs nets de fin de trimestre et payable trimestriellement.

Note 4. Commission de Gestion Fixe et Commission de Gestion Variable

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une Commission de Gestion Fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum et effectif de 0,90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe B : un taux annuel maximum et effectif de 1,80% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe D : un taux annuel maximum et effectif de 0,90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe D.
- Classe F : un taux annuel maximum et effectif de 0,50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe F.
- Classe J : un taux annuel maximum et effectif de 0,65% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe J.
- Classe S : un taux annuel maximum et effectif de 0,85% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe S.
- Classe T : un taux annuel maximum et effectif de 0,65% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe T.

La Société de Gestion perçoit également une Commission de Gestion Variable au taux de 15 % de l'écart positif entre la performance du Compartiment et la « Marge de Performance soumise à une compensation de sous-performance et YTD » positive sur la part des actifs attribuables aux catégories d'actions Classe A, Classe B, Classe D, Classe F, Classe J et Classe T. Cette Commission est calculée à chaque Période de Référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-après :

Les Périodes de Référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de l'année précédente.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit :

La Commission de Gestion Variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive; et,
- (2) L'Ecart de Performance est au-dessus de l'Ecart de Performance Constaté ; et quand,
- (3) L'Ecart de Performance est positif.

« L'Ecart de Performance Constaté » est défini comme l'Ecart de Performance le plus élevé enregistré à la fin de chaque exercice fiscal au cours de la Période de Référence.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la Commission de Gestion Variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la Commission de Gestion Variable se rattachant à ces actions sera figée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion de manière irrévocable. Cette quote-part figée de la Commission de Gestion Variable sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commission de Gestion Fixe et Commission de Gestion Variable (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (suite)

Nonobstant ce qui précède, la Commission de Gestion Variable pour les Catégories d'actions T et J a été déterminée comme suit :

- La Commission de Gestion Variable n'est activée et appliquée que si l'Ecart de Performance est supérieur à l'Ecart de Performance Constaté.
- L'Ecart de Performance Constaté relatif aux Classes T et J est défini comme l'Ecart de Performance de clôture le plus élevé enregistré à la fin de la Période de Référence depuis le lancement de la Classe concernée.
- Si la condition ci-dessus est respectée, la Commission de Gestion Variable sera calculée comme le pourcentage mentionné ci-dessus appliqué à la différence entre l'Ecart de Performance et de l'Ecart de Performance Constaté.
- Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société de Gestion peut recevoir une Commission de Gestion Variable en cas de performance négative des Classes T ou J, dès lors que l'Ecart de Performance de la Classe concernée est supérieur à l'Ecart de Performance Constaté.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une Commission de Gestion Fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A: un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe A-CHF: un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A-CHF.
- Classe A-USD: un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A-USD.
- Classe B: un taux annuel maximum et effectif de 2,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe B-CHF : un taux annuel maximum et effectif de 2,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B-CHF.
- Classe C: un taux annuel maximum et effectif de 0,30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C.
- Classe R: un taux annuel maximum et effectif de 1,50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe R.
- Classe S: un taux annuel maximum et effectif de 1,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe S.

La Société de gestion peut également recevoir une Commission de Gestion Variable de 20 % de la différence positive entre la performance du Compartiment et « le Seuil d'application des commissions de performance sujette au High Water Mark » sur la proportion des actifs attribuables à la Classe A, Classe A-CHF, Classe A-USD, Classe B, Classe B-CHF, Classe R et Classe S.

Cette commission est calculée pour chaque Période de Référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-dessous : Les Périodes de Référence sont annuelles et correspondent aux exercices financiers du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de l'année précédente.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit :

La Commission de Gestion Variable est calculée en comparant la performance annuelle du Compartiment avec :

« L'Ecart de Performance » correspond à la différence entre la performance annuelle du Compartiment et la performance de l'indice :

- Ester capitalisé au début de l'année sur la part des actifs attribuables aux Classe A, Classe B, Classe R et Classe S ;
- Fed Funds Effective Rate capitalisé depuis le début de l'année, sur les parts des actifs attribuables à la Classe A-USD ;
- SARON capitalisé depuis le début de l'année, sur la part des actifs attribuables aux Classe A-CHF et Classe B-CHF.

La Commission de Gestion Variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive; et,
- (2) L'Ecart de Performance est supérieur de l'Ecart de Performance Constaté ; et quand,
- (3) L'Ecart de Performance est positif.

Si ces conditions sont vérifiées, les Commissions de Gestion Variables réelles seront calculées comme le pourcentage mentionné ci-dessus de la différence entre la Commission de performance et le seuil d'application des commissions de performance.

En cas de rachat au cours d'une Période de Référence, la proportion de la Commission de Gestion Variable relative aux actions concernées est acquise et reste donc irrévocablement due à la Société de gestion. Cette part acquise de la Commission de Gestion Variable est versée à la Société de gestion à la fin du trimestre concerné.

La Société de Gestion fournit aux investisseurs, sur demande, la méthodologie de calcul de la Commission de Gestion Variable susmentionnée.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commission de Gestion Fixe et Commission de Gestion Variable (suite)

A la fin de l'année au 31 décembre 2024, le montant de la Commission de Gestion Variable est de :

Compartiments	Classes	Devise du Compartiment	Montant des commissions de gestion variable en EUR	% des commissions de gestion variable basées sur la valeur liquidative moyenne de la classe d'actions
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	EUR	–	–
	Classe B	EUR	–	–
	Classe D	EUR	–	–
	Classe F	EUR	–	–
	Classe J	EUR	46.619,56	0,22
	Classe S	EUR	–	–
	Classe T	EUR	–	–
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	Classe A	EUR	1.662.899,13	0,67
	Classe A-CHF	CHF	26.746,06	0,61
	Classe A-USD	USD	47.801,97	0,62
	Classe B	EUR	2.086.257,36	0,51
	Classe B-CHF	CHF	6.719,76	0,45
	Classe C	EUR	–	–
	Classe R	EUR	194.152,08	0,60
	Classe S	EUR	1.727.433,44	0,70

Note 5. Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert

Les frais supportés par le Compartiment et facturés par l'ensemble des prestataires de services du Compartiment (Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Réviseur d'entreprises, Conseiller juridique) seront plafonnés à un montant maximum annuel de 0,20% des actifs nets moyens du Compartiment. Les frais excédant le plafond mentionné ci-avant seront supportés par la Société de Gestion par diminution du montant équivalent de sa Commission de Gestion Fixe et enregistrés en « Autres Revenus ».

Les commissions de courtage et/ou d'emprunts de titres payées aux intermédiaires financiers et contreparties du Compartiment ne sont pas comprises dans ce plafond de 0,20%. Il en va de même pour les éventuels impôts de bourse / timbres fiscaux que le Compartiment pourrait devoir supporter sur certains marchés financiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les taux effectifs annualisés ont été les suivants :

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	0,09%
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	0,11 %

Note 6. « Contracts for Difference » (« CFDs ») et à recevoir / payer sur « Contracts for Difference »

Compartiments	Contreparties	Bénéfice /(perte) non réalisée en EUR	Garantie donnée en EUR*	Garantie reçue en EUR *
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	JP Morgan AG	(711.941,56)	1.350.000,00	–
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	BNP Paribas London	1.485.553,56	–	1.890.000,00
	Citigroup Global Markets Europe AG	(268.308,72)	410.000,00	–
	JP Morgan AG	(1.285.377,67)	1.730.000,00	–
	UBS London	1.457.282,03	1.150.000,00	–

* Le total des garanties données ou reçues se compose de dépôts de provisions pour les contrats de change à terme et CFD.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 6. « Contracts for Difference » (« CFDs ») et à recevoir / payer sur « Contracts for Difference » (suite)

Les postes « A recevoir / A payer sur « Contracts for Difference » » se décomposent comme suit :

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE		
Montants de réalisations sur CFDs	–	119.439,81
Dividendes sur CFDs	56.210,17	–
Intérêts sur CFDs	–	92.571,46
Total	56.210,17	212.011,27
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND		
Montants de réalisations sur CFDs	–	1.381.892,97
Dividendes sur CFDs	–	576.098,25
Intérêts sur CFDs	–	373.814,50
Total	–	2.331.805,72

Note 7. Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres est tenue sans frais à la disposition des Actionnaires aux guichets de la banque dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

Note 8. Taux de change au 31 décembre 2024

1 EUR =	0,938450	CHF	1 EUR =	162,739200	JPY
1 EUR =	7,457250	DKK	1 EUR =	11,760500	NOK
1 EUR =	0,826800	GBP	1 EUR =	11,441500	SEK
1 EUR =	8,043700	HKD	1 EUR =	1,035500	USD

Note 9. Frais de transactions

La SICAV supporte des frais de transactions (les frais inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices / pertes réalisés sur portefeuille, ne sont pas inclus dans le poste frais de transactions mais présentés ci-dessous) qui sont composés des frais de courtage, des taxes, des frais de banque dépositaire relatifs aux achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et d'autres actifs éligibles.

Les frais de transactions inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices / pertes réalisés sur portefeuille sont les suivants :

Compartiments	Frais de transaction en EUR ⁽¹⁾
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	1.666.947,00
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	4.196.217,00

⁽¹⁾ Le montant affiché comprend les frais de transaction et les frais de recherche.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 10. Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les compartiments suivants détenaient des positions sur des contrats de change à terme. Leurs contreparties et garanties pour ces positions sont les suivantes :

Compartiments	Contreparties	Garantie reçue / (donnée) en EUR*
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Barclays Bank Ireland PLC	–
	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	–
	Goldman Sachs International	–
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	Barclays Bank Ireland PLC	–
	BNP Paribas Paris	1.890.000,00
	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	–
	Goldman Sachs International	–

* Le total des garanties données ou reçues est constitué de dépôts pour les contrats de change à terme et les contrats CFD.

Note 11. Dividendes

Le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE a distribué les dividendes suivants pendant l'exercice concerné :

Classes	Devise	Date de détachement (Ex-date)	Date de paiement	Dividende unitaire en EUR
Classe D	EUR	04/06/2024	11/06/2024	294,62
Classe J	EUR	04/06/2024	11/06/2024	184,97

Note 12. Frais professionnels

La rubrique « Frais professionnels » comprend principalement les frais d'audit, les frais légaux et les frais d'agent de transfert.

Note 13. Autres charges

La rubrique « Autres charges » comprend principalement les frais CSSF, les frais de distribution, les frais de publication et les frais directeurs.

Les frais directement à la charge du Compartiment et facturés par tous les prestataires de services du Compartiment (Agent dépositaire, Agent administratif, Agent domiciliataire, Agent de registre de transfert, Commissaire aux comptes, Conseiller juridique) seront soumis à un maximum annuel de 0,20% des actifs nets du Compartiment. Tous les frais excédant le plafond susvisé seront à la charge de la Société de Gestion par prélèvement sur gestion fixe.

Note 14. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes

1. Informations sur les réclamations en cours

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés au Luxembourg lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. En ce qui concerne EXANE FUNDS 2 (la « SICAV »), des réclamations sont engagées. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Les compartiments concernés sont les suivants :

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 14. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes (suite)

2. Informations sur les honoraires d'avocats payés par les compartiments

Pour l'année se terminant au 31 décembre 2024, dans le cadre de la procédure de réclamations engagée en Italie et au regard de la matérialité des montants en jeu, le Compartiment Exane Pleaide Fund a pris en charge des frais exceptionnels d'honoraires d'avocats à hauteur de 52.000 euros liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Ces montants sont inclus dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets en frais professionnels.

Ces frais ont ensuite fait l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 12.000 euros sur décision de justice.

3. Informations sur montant de remboursement effectivement reçu

Pour l'année se terminant au 31 décembre 2024, les montants effectivement reçus (incluant principal et intérêts) dans le cadre de la procédure de réclamation engagée en Italie ont été les suivants :

Compartiments	Montant remboursé
EXANE EQUITY SELECT EUROPE	370.460,37 EUR
EXANE PLEIADE FUND	1.524.292,44 EUR

Informations complémentaires destinées aux investisseurs en Suisse (non auditées)

Le Représentant et Service de Paiements du Fonds en Suisse est BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.

Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'Investisseur, les rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse ainsi qu'une liste des achats et des ventes peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Lieu de distribution des documents déterminants

La liste des variations du portefeuille est mise gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Le prospectus, les documents « Informations clés pour l'investisseur », les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Publications

Les publications concernant le placement collectif étranger ont lieu en Suisse et sur la plateforme du site internet (www.swissfunddata.ch).

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commission non comprise » sont publiés lors de chaque émission et chaque rachat de parts sur la plateforme du site internet (www.swissfunddata.ch). Les prix sont publiés quotidiennement.

Total Expense Ratio (« TER »)

Le TER de ce rapport est calculé en respect de la Directive sur le calcul et la publication du TER, pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 par l'association suisse des fonds de placement (« Asset Management Association Switzerland AMAS »).

Le TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Compartiments	Catégorie d'actions	TER sans frais de performance en %	TER avec frais de performance en %
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	1,00	1,00
	Classe B	1,94	1,94
	Classe D	1,00	1,00
	Classe F	0,60	0,60
	Classe J	0,75	0,97
	Classe S	0,75	0,75
	Classe T	0,96	0,96
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	Classe A	1,36	2,03
	Classe A-CHF	1,37	1,99
	Classe A-USD	1,36	1,99
	Classe B	2,16	2,66
	Classe B-CHF	2,16	2,61
	Classe C	0,45	0,45
	Classe R	1,65	2,25
	Classe S	1,11	1,81

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul du TER.

Informations complémentaires destinées aux investisseurs en Suisse (non auditées) (suite)

Performances

La « Performance » est définie comme étant le résultat total réalisé par une part durant l'exercice.

Les performances ne tiennent pas compte des commissions et frais éventuels qui pourraient être perçus lors de l'émission ou du rachat des actions.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

La performance des compartiments distribués en Suisse est de :

Compartiments	Catégorie d'actions	31.12.2024 (en %)	31.12.2023 (en %)	31.12.2022 (en %)
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	9,81	15,95	(14,20)
	Classe B	8,78	14,87	(15,00)
	Classe D	7,43	13,01	(16,30)
	Classe F	10,26	16,41	(13,86)
	Classe J	8,10	(2,17)	(16,08)
	Classe S	9,87	16,00	(14,16)
	Classe T	10,09	16,23	(13,98)
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	Classe A	6,47	1,55	1,81
	Classe A-CHF	3,82	(0,44)	2,07
	Classe A-USD	8,12	3,47	3,86
	Classe B	5,81	0,77	1,45
	Classe B-CHF	3,12	(1,07)	–
	Classe C	8,15	2,59	3,19
	Classe R	6,23	1,27	1,56
	Classe S	6,69	1,79	2,03

Informations additionnelles (non auditées)

Information sur la politique de rémunération de la Société de Gestion

ÉLÉMENTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DE RÉMUNÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE 2011/61/UE (« DIRECTIVE AIFM ») ET DE LA DIRECTIVE 2014/91/UE DU 23 JUILLET 2014 (« DIRECTIVE UCITS V »)

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane asset management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite « Directive UCITS V »).

En termes de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un conseil d'administration dédié avalise l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, de non-conformité et de durabilité, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2024 sur Exane Asset Management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

Exercice 2024	Ensemble du personnel
Effectif concerné	53
Rémunérations fixes	4.890.335
Rémunérations variables	6.271.684
Total	11.162.019

Données relatives au personnel identifié :

Exercice 2024	Cadres supérieurs	Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques	Total
Total	3.181.898	7.129.818	10.311.716

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://exane-am.politique de rémunération>

Un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Règlement sur les opérations de financement sur titres

Informations relatives aux opérations de financement sur titres conclues par les compartiments, dans le cadre du règlement européen 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

1. Informations générales

Valeur de marché en montant et en pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière :

« Contract for Difference » :

Compartiments	Plus ou (moins) value non réalisée en EUR	Actif net au 31/12/2024	Plus ou (moins) value non réalisée en %
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	(711.941,56)	596.746.116,11	(0,12)
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	1.389.149,20	878.933.550,35	0,16

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

1. Informations générales (suite)

Opérations de financement sur titres :

Le Compartiment n'utilise pas de techniques et d'instruments liés aux opérations de financement sur titres, tels que les prêts de titres, les opérations de mise et de prise en pension, les opérations d'achat-vente ou de vente-rachat.

2. Données sur la concentration

a) Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres :

Aucune garantie financière sous format « actions cotées » n'est détenue en portefeuille au 31 décembre 2024.

b) Top 10 des contreparties de contrats d'échanges :

CFD : se référer à la note 6 « contracts for Difference à recevoir/payer » des états financiers.

3. Données d'opérations agrégées

	« Contracts for Difference »
Type et qualité du collatéral	
Liquidité	Oui
Instruments financiers	N/A
Devise du collatéral	
Liquidité	EUR
Instruments financiers	N/A
Échéance de la garantie	
Liquidité	N/A
Instruments financiers	N/A
Domiciliation des contreparties	Union Européenne (France, Allemagne, Irlande, Espagne)
Règlement et compensation	Règlement bilatéral

La maturité des opérations de contrats d'échange ouvertes au 31 Décembre 2024 s'échelonne entre 1 an et 5 ans.

4. Données sur la réutilisation des garanties

a) Actions cotées : aucun compartiment ne procède à une réutilisation des actions cotées reçues en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres.

b) Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante* :

- i. dépôt
- ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité
- iii. utilisées dans une prise en pension livrée
- iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme

*aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus

5. Conservation des garanties reçues

100% des actifs reçus en garantie sont déposés chez notre dépositaire BNP Securities Services, succursale de Luxembourg, 60 avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, Luxembourg.

Les espèces sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les espèces reçues à titre de garantie des autres espèces.

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

6. Conservation des garanties données

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un Compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

7. Données sur les revenus et les coûts

- a) La rémunération et les coûts associés issus des opérations de financement sur titres ou des opérations de contrats d'échange sur rendement global (y compris les CFD) est entièrement acquise au Compartiment concerné. Ces données sont disponibles dans les états financiers, section « Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets », libellé « Frais de transactions ».
- b) Les éventuels frais opérationnels liés à ces opérations entrent dans le régime des frais facturés par les prestataires de service du compartiment tel que spécifié à la section 9 pour Exane Select Fund et Exane Select Focus Euro Fund et section 8 pour Exane Pleiade Fund et pour les « commissions supportées par le compartiment » sous-section « Prestataires de service » de chaque Supplément pour chaque compartiment.

Dénomination du produit : **Exane Funds 2 – Exane Equity Select Europe (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **5299005L2J88PVP2KV43**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **36,7%** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant, au sein de chacun des secteurs, les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

L'équipe de gestion réalise principalement ses choix d'investissement à l'issue d'un processus d'analyse fondamentale basé sur ses propres critères de sélection,

de l'analyse financière traditionnelle externe en provenance d'intermédiaires financiers ou de prestataires de recherche et sur les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés.

Ces analyses sont systématiquement complétées par une démarche d'intégration ESG, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur un outil de référence du marché en la matière, Sustainalytics®, adoptant une approche sectorielle par les risques cohérente avec sa philosophie d'investissement et sur un outil propriétaire, développé en interne par les équipes de la Société de Gestion, d'analyse et de suivi des investissements suivant les grands enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (i-ESG). Cet outil interne permet d'adresser dans le cadre de l'analyse d'une société, le risque ESG de cette dernière, la performance de son management en la matière, la gouvernance en place, la prise en compte des sujets environnementaux et sociaux par la société, relativement à son secteur, et sa valorisation relativement aux aspects ESG.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille a été meilleure que (et donc inférieure à) celle de l'Indicateur de Référence (Indice MSCI Europe).

Enfin, 2024 est le premier exercice où le Compartiment a pris des engagements en termes d'investissements durables à travers l'analyse de l'exposition positive des entreprises cibles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, visant à évaluer la capacité de leurs produits et services à relever les défis environnementaux et sociétaux, tels que l'accès aux énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou l'accès à des services de santé.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

- b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
 - c) aux valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® ; et
 - d) à une liste de pays (OFAC).
- (ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.
- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. Grâce à son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

La Société de Gestion est particulièrement vigilante sur les notions de transparence et d'engagements chiffrés de la part des émetteurs et regarde les progrès envisagés au cours des prochaines années, idéalement appuyés sur des critères mesurables scientifiquement et qui contribuent matériellement à une amélioration des pratiques.

Les engagements directs de la Société de Gestion avec les émetteurs prennent diverses formes de communication. Elles peuvent inclure des réunions en présentiel, des appels téléphoniques ou vidéo, des e-mails, des lettres formelles ou des questionnaires. La Société de Gestion classe ces communications en deux catégories : l'engagement actif et l'engagement générique. Quel que soit le format utilisé, l'objectif principal est de définir un but d'engagement et de suivre les avancées de l'entreprise :

- Engagement actif : Approche Bottom-up où l'engagement comprend un dialogue entre la Société de Gestion et l'émetteur avec des questions ou objectifs personnalisés et spécifiques à l'entreprise.
- Engagement générique : Approche Top-Down ayant comme origine l'identification d'un sujet ou problématique commun à un secteur ou groupe d'entreprises. Ce type d'engagement prend généralement l'aspect d'un mail. A titre d'exemple, la Société de Gestion a réalisé en 2024 un engagement générique avec les sociétés de défense française concernant les armes controversées.

La Société de Gestion a également mis en place un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. En effet bien que l'activité d'engagement ne vise pas directement les ODD, la Société de Gestion observe une forte corrélation entre les deux. Sur 2024, le top 3 des engagements peuvent être reliés aux ODD Changement Climatique (13), Energie Propre et Abordable (7) et Gouvernance (16).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période de référence :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2024 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG du portefeuille < Note Risque ESG de l'Indicateur de Référence : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille est égale à 18,8 alors que celle de l'Indicateur de Référence (MSCI Europe Index) est de 19,0 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion des titres présents en portefeuille avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 4,9%.
- Meilleure notation ESG du portefeuille sur 2 indicateurs :
La notation du portefeuille sur l'indicateur « Politique de liberté d'association » est égale à 88,4 alors que celle de l'univers d'investissement (essentiellement le marché des actions européennes) est de 79,3 (Source : notation de Sustainalytics® sur l'enjeu du capital humain) ;

La notation du portefeuille sur l'indicateur « Politique de lutte contre la corruption » est égale à 82,6 alors que celle de l'univers d'investissement (essentiellement le marché des actions européennes) est de 76,6 (Source : note de Sustainalytics® sur la question de l'éthique des affaires) ;
- Part des investissements durables : alors que le Compartiment entend réaliser des investissements durables a minima à hauteur de 20%, la proportion du portefeuille aux investissements durables en 2024 était de 36,7% (moyenne annuelle sur la base des données fin de mois).

Il est précisé que l'évaluation des risques ESG d'une entreprise par Sustainalytics® mesure l'exposition d'un émetteur à des risques ESG importants et spécifiques à son secteur, ainsi que la gestion de ces risques par l'émetteur. Plus ce risque n'est pas géré, plus la note de risque ESG est élevée, la note allant de 0 à 100. Ainsi un score de 0 indique un risque négligeable, tandis que 100 reflète un risque grave (source : Sustainalytics®).

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

	Analyse ESG*	Note Portefeuille	Note Indicateur de Référence	Note > 30	Investissements Durables
2024	100%	18.8	19.0	4.9%	36,7%
2023	100%	20.0	20.3	5.7%	
2022	100%	19.9	20.3	6.0%	

	Indicateur Politique de liberté d'association du Portefeuille	Note Indicateur de Référence	Indicateur Politique de lutte contre la corruption du Portefeuille	Note Indicateur de Référence
2024	88,4	79,3	82,6	76,6
2023	88.2	75.9	82.1	73.0
2022	79.4	74.2	75.9	70.9

* Données au 31/12 de l'année donnée. Les autres données sont des moyennes annuelles pondérées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables qu'entend notamment réaliser le Compartiment sont :

- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs peuvent être sociaux et/ou environnementaux.

L'exposition positive aux ODD d'une entreprise est ainsi analysée afin d'évaluer la capacité des produits et services d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé. La société de gestion recueille auprès de Sustainalytics® pour chaque société la liste des activités de cette société liées à chacun des 17 ODD. Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive si une au moins de ses activités (mesurée en part du chiffre d'affaires de la société (%)) est strictement supérieure à 0.1% sur au moins un des ODD ;

- Un objectif de note de gouvernance minimale de 40/100, (telle qu'attribuée par la source externe mentionnée ci-dessus) est nécessaire ;
- Un objectif d'absence de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 d'après cette même source externe : Sustainalytics® fournit un score, allant de 1 à 5 (5 étant le moins bon score), qui mesure le niveau de sévérité des controverses d'une entreprise. La Société de Gestion exclut ainsi de la définition d'investissement durable toute entreprise dont le score tel qu'estimé par la source externe est égal à 4 ou 5.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit remplir les trois critères listés ci-dessus de manière cumulative.

En moyenne annuelle (sur la base des données de fin de mois), la proportion du portefeuille aux investissements durables tels que définis ci-dessus a été de 36,7% en 2024.

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à investir dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du Compartiment n'ont pas nui de manière significative à un objectif environnemental ou social (« DNSH »), la Société de Gestion opère un premier filtre par rapport à ses listes d'exclusions ESG, prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité et vérifie que l'investissement est exempt de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 (source : Sustainalytics®).

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des indicateurs des incidences négatives a reposé sur un suivi mensuel des 14 indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives listés dans le Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, combiné à l'application de seuils ou règles spécifiques :

- Être exempt de toute activité affectant négativement la biodiversité de zones sensibles ;
 - Avoir un conseil d'administration de l'entreprise dont la diversité est au moins de 25% et qui n'appartient pas au dernier décile comparé aux autres entreprises de son secteur.
- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements du Compartiment ont été conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

PAI 1 : « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG** qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes d'**Exclusion** et d'**Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse ESG**, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 100%.

Le PAI 10 s'évalue à 0% pour le portefeuille actions sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 100%).

Le PAI 11 s'évalue à 19,5% pour le portefeuille actions sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 100%).

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques.

couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.

Le PAI 14 s'évalue à 0% pour le portefeuille actions sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 100%).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements pour le portefeuille actions sur la période de référence 01/01/2024 – 31/12/2024 (moyenne annuelle) ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
ASML HOLDING NV	Technologie	4,58 %	Pays-Bas
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	3,75 %	Danemark
SHELL PLC	Energie	3,23 %	Royaume-Uni
SIEMENS AG-REG	Biens et services industriels	2,88 %	Allemagne
SAFRAN SA	Biens et services industriels	2,70 %	France
ENEL SPA	Services aux collectivités	2,67 %	Italie
ASSA ABLOY AB-B	Construction et matériaux	2,50 %	Suède
SAP SE	Technologie	2,47 %	Allemagne
KONE OYJ-B	Biens et services industriels	2,33 %	Finlande
NOVARTIS AG-REG	Santé	2,32 %	Suisse
HSBC HOLDINGS PLC	Secteur Financier / Banques	2,22 %	Royaume-Uni
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Télécommunications	2,19 %	Allemagne
ASTRAZENECA PLC	Santé	2,09 %	Royaume-Uni
SANOFI	Santé	1,97 %	France
AXA SA	Secteur Financier / Assurances	1,84 %	France

Source : Exane Asset Management



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

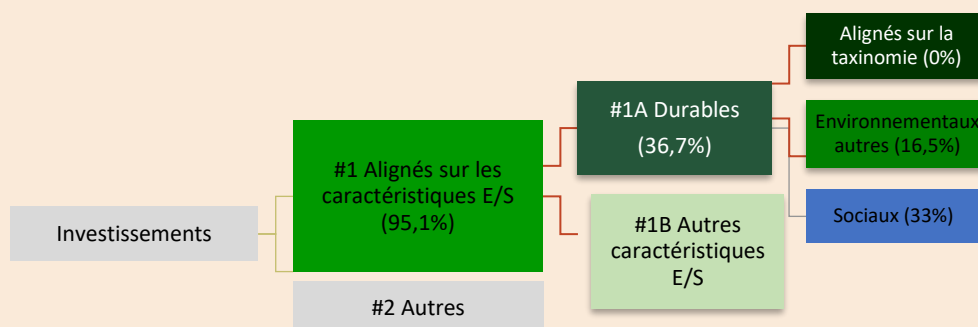
Quelle était l'allocation des actifs?

En moyenne annuelle, 95,1% du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

En moyenne annuelle, la proportion d'investissements durables est de 36,7 %.

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociales.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2024 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	18%
Biens et services industriels	18%
Santé	16%
Biens de consommation de base	10%
Consommation discrétionnaire	8%
Technologies de l'information	8%
Matériels	6%
Energie	5%
Services aux Collectivités	4%

Télécommunications	4%
Immobilier	1%

Source : Exane Asset Management

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

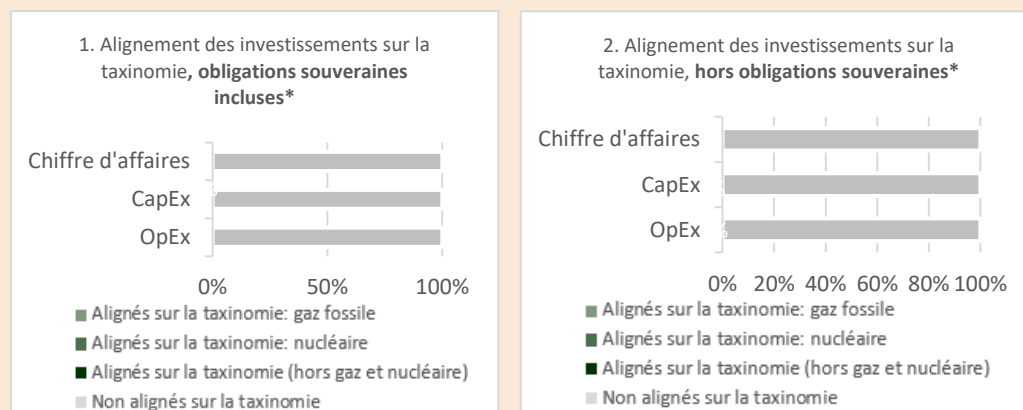
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie a donc été à 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2024, 16,5% du portefeuille actions du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

En 2024, 33,0% du portefeuille actions du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif social (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres en portefeuille émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues.

La poche monétaire fait l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2024, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Intégration, Exclusion et Engagement :

- En termes d'intégration, la Société de Gestion a pris courant 2024 de nouveaux engagements en termes d'investissements durables afin que le portefeuille actions du Compartiment soit à minima investi à hauteur de 20% dans des investissements durables.

Par ailleurs, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant.

Enfin, le portefeuille a eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'Indicateur de Référence.

- La Société de Gestion maintient une réflexion continue sur sa politique d'exclusion normative.

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes les positions acheteuses :

- a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;
- b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ; et
- c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Les outils et développements informatiques de la Société de Gestion sont également en constante évolution pour prendre en compte les nouvelles nécessités liées à l'intégration et suivi des engagements extra-financiers.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion continue d'approfondir ses actions de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs, à travers notamment la mise en place d'un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, mais également par le biais d'initiatives de place, avec l'adhésion au 30% Club France Investor Group en 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Non applicable

Dénomination du produit : **Exane Funds 2 – Exane Pleiade Fund (le “Compartiment”)** Identifiant d'entité juridique : **529900T285CDO8PHHO57**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **31,8%** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant, au sein de chacun des secteurs, les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

L'équipe de gestion réalise principalement ses choix d'investissement à l'issue d'un processus d'analyse fondamentale basé sur ses propres critères de sélection, de l'analyse financière traditionnelle externe en provenance d'intermédiaires financiers ou de prestataires de recherche et sur les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés.

Ces analyses sont systématiquement complétées par une démarche d'intégration ESG, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur un outil de référence du marché en la matière, Sustainalytics®, adoptant une approche sectorielle par les risques cohérente avec sa philosophie d'investissement et sur un outil propriétaire, développé en interne par les équipes de la Société de Gestion, d'analyse et de suivi des investissements suivant les grands enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (i-ESG). Cet outil interne permet d'adresser dans le cadre de l'analyse d'une société, le risque ESG de cette dernière, la performance de son management en la matière, la gouvernance en place, la prise en compte des sujets environnementaux et sociaux par la société, relativement à son secteur, et sa valorisation relativement aux aspects ESG.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille long a été meilleure que (et donc inférieure à) celle de l'univers d'investissement.

Enfin, 2024 est le premier exercice où le Compartiment a pris des engagements en termes d'investissements durables à travers l'analyse de l'exposition positive des entreprises cibles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, visant à évaluer la capacité de leurs produits et services à relever les défis environnementaux et sociétaux, tels que l'accès aux énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou l'accès à des services de santé.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

- b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
 - c) aux valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® ; et
 - d) à une liste de pays (OFAC).
- (ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.
- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. Grâce à son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

La Société de Gestion est particulièrement vigilante sur les notions de transparence et d'engagements chiffrés de la part des émetteurs et regarde les progrès envisagés au cours des prochaines années, idéalement appuyés sur des critères mesurables scientifiquement et qui contribuent matériellement à une amélioration des pratiques.

Les engagements directs de la Société de Gestion avec les émetteurs prennent diverses formes de communication. Elles peuvent inclure des réunions en présentiel, des appels téléphoniques ou vidéo, des e-mails, des lettres formelles ou des questionnaires. La Société de Gestion classe ces communications en deux catégories : l'engagement actif et l'engagement générique. Quel que soit le format utilisé, l'objectif principal est de définir un but d'engagement et de suivre les avancées de l'entreprise :

- Engagement actif : Approche Bottom-up où l'engagement comprend un dialogue entre la Société de Gestion et l'émetteur avec des questions ou objectifs personnalisés et spécifiques à l'entreprise.
- Engagement générique : Approche Top-Down ayant comme origine l'identification d'un sujet ou problématique commun à un secteur ou groupe d'entreprises. Ce type d'engagement prend généralement l'aspect d'un mail. A titre d'exemple, la Société de Gestion a réalisé en 2024 un engagement générique avec les sociétés de défense française concernant les armes controversées.

La Société de Gestion a également mis en place un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. En effet bien que l'activité d'engagement ne vise pas directement les ODD, la Société de Gestion observe une forte corrélation entre les deux. Sur 2024, le top 3 des engagements peuvent être reliés aux ODD Changement Climatique (13), Energie Propre et Abordable (7) et Gouvernance (16).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période de référence :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2024 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions du portefeuille long du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG du portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille actions long est égale à 17,5 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 19,7 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion des titres présents en portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 2,5%.
- Part des investissements durables : alors que le Compartiment entend réaliser des investissements durables a minima à hauteur de 20%, la proportion du portefeuille long aux investissements durables en 2024 était de 31,8% (moyenne annuelle sur la base des données fin de mois).

Il est précisé que l'évaluation des risques ESG d'une entreprise par Sustainalytics® mesure l'exposition d'un émetteur à des risques ESG importants et spécifiques à son secteur, ainsi que la gestion de ces risques par l'émetteur. Plus ce risque n'est pas géré, plus la note de risque ESG est élevée, la note allant de 0 à 100. Ainsi un score de 0 indique un risque négligeable, tandis que 100 reflète un risque grave (source : Sustainalytics®).

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

	Analyse ESG*	Note Portefeuille long	Note Univers d'investissement	Note > 30	Investissements Durables (long)
2024	100%	17.5	19.7	2.5%	31.8%
2023	100%	19.5	21.4	1.9%	
2022	100%	21.4	23.2	7.3%	

* Données au 31/12 de l'année donnée. Les autres données sont des moyennes annuelles pondérées.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables qu'entend notamment réaliser le Compartiment dans le cadre de son portefeuille long sont :

- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs peuvent être sociaux et/ou environnementaux.

L'exposition positive aux ODD d'une entreprise est ainsi analysée afin d'évaluer la capacité des produits et services d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé. La société de gestion recueille auprès de Sustainalytics® pour chaque société la liste des activités de cette société liées à chacun des 17 ODD. Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive si une au moins de ses activités (mesurée en part du chiffre d'affaires de la société (%)) est strictement supérieure à 0.1% sur au moins un des ODD ;

- Un objectif de note de gouvernance minimale de 40/100, (telle qu'attribuée par la source externe mentionnée ci-dessus) est nécessaire ;
- Un objectif d'absence de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 d'après cette même source externe : Sustainalytics® fournit un score, allant de 1 à 5 (5 étant le moins bon score), qui mesure le niveau de sévérité des controverses d'une entreprise. La Société de Gestion exclut ainsi de la définition d'investissement durable toute entreprise dont le score tel qu'estimé par la source externe est égal à 4 ou 5.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit remplir les trois critères listés ci-dessus de manière cumulative.

En moyenne annuelle (sur la base des données de fin de mois), la proportion du portefeuille long aux investissements durables tels que définis ci-dessus a été de 31,8% en 2024.

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à investir dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du Compartiment n'ont pas nui de manière significative à un objectif environnemental ou social (« DNSH »), la Société de Gestion opère un premier filtre par rapport à ses listes d'exclusions ESG, prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité et vérifie que l'investissement est exempt de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 (source : Sustainalytics®).

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des indicateurs des incidences négatives a reposé sur un suivi mensuel des 14 indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives listés dans le Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, combiné à l'application de seuils ou règles spécifiques :

- Être exempt de toute activité affectant négativement la biodiversité de zones sensibles ;

- Avoir un conseil d'administration de l'entreprise dont la diversité est au moins de 25% et qui n'appartient pas au dernier décile comparé aux autres entreprises de son secteur.
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements du Compartiment ont été conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PAI 1: « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG** qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question

spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes d'**Exclusion** et d'**Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse** ESG, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 100%.

Le PAI 10 s'évalue à 0% pour le portefeuille actions long sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 98,7%).

Le PAI 11 s'évalue à 31,9% pour le portefeuille actions long sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 97,8%).

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.

Le PAI 14 s'évalue à 0% pour le portefeuille actions long sur 2024 (sur la base des données de fin de mois / taux de couverture des données : 98,7%).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements pour le portefeuille actions sur la période de référence 01/01/2024 – 31/12/2024 (moyenne annuelle) ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
PUBLICIS GROUPE	Télécommunications	4.60 %	France
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	2.68 %	Pays-Bas
ENEL SPA	Services aux collectivités	2.31 %	Italie
E.ON SE	Services aux collectivités	1.86 %	Allemagne
ASR NEDERLAND NV	Secteur Financier / Assurances	1.83 %	Pays-Bas
AXA SA	Secteur Financier / Assurances	1.66 %	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Biens et services industriels	1.42 %	France
NORDEA BANK ABP	Secteur Financier / Banque	1.41 %	Suède
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	1.36 %	Pays-Bas
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	Secteur Financier / Diversifiés	1.30 %	Royaume-Uni
PRUDENTIAL PLC	Secteur Financier / Assurances	1.28 %	Royaume-Uni
VALLOUREC SA	Energie	1.23 %	France
ADIDAS AG	Consommation discrétionnaire	1.22 %	Allemagne
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	Consommation discrétionnaire	1.22 %	Espagne
BEAZLEY PLC	Secteur Financier / Assurances	1.20 %	Royaume-Uni

Source : Exane Asset Management

Les positions listées ci-dessus correspondent uniquement à des positions acheteuses (*long*) en portefeuille. Le Compartiment implémentant une stratégie long/short neutre par rapport au marché et au secteur, des positions vendeuses (*short*) sont également présentes en portefeuille sur les mêmes secteurs, résultant en une exposition nette proche de zéro sur chacun des secteurs.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

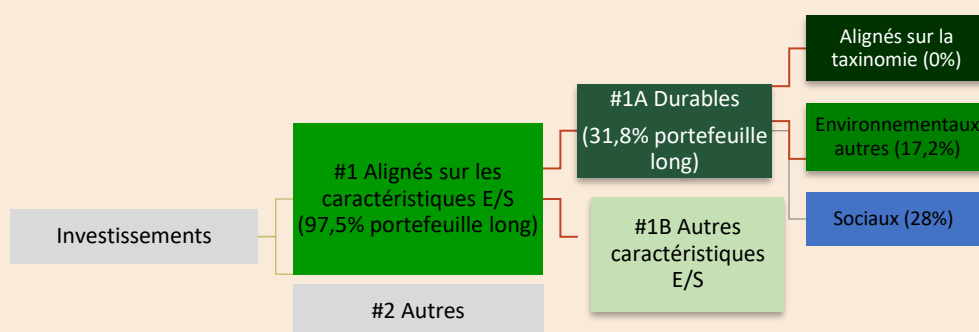
Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

En moyenne annuelle, 97,5% du portefeuille long a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

En moyenne annuelle, la proportion d'investissements durables est de 31,8% (positions longues à l'exclusion de la poche monétaire).

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociales.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2024 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	55%
Biens et services industriels	31%
Télécommunications	21%
Consommation discrétionnaire	17%
Services aux Collectivités	15%
Technologies de l'information	15%
Matériels	10%

Energie	5%
Biens de consommation de base	4%
Santé	1%
Immobilier	1%

Source : Exane Asset Management

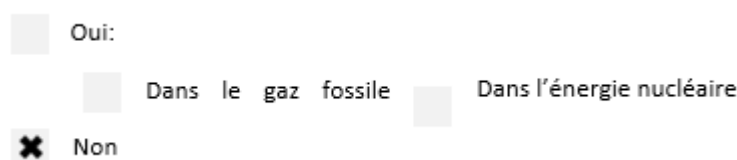
Le Compartiment met en œuvre une stratégie long/short neutre par rapport au marché et aux secteurs. Par conséquent, l'exposition nette à chacun des secteurs ci-dessus est proche de zéro.



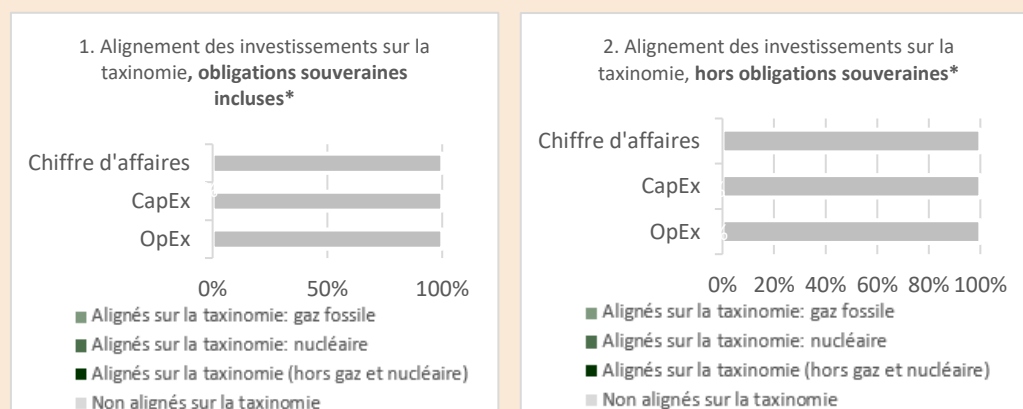
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxonomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie a donc été à 0 %.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2024, 17,2% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

En 2024, 28% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif social (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2024, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Intégration, Exclusion et Engagement :

- En termes d'intégration, la Société de Gestion a pris courant 2024 de nouveaux engagements en termes d'investissements durables afin que le portefeuille long actions du Compartiment soit a minima investi à hauteur de 20% dans des investissements durables.
Par ailleurs, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant.
Enfin, le portefeuille long a eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.
- La Société de Gestion maintient une réflexion continue sur sa politique d'exclusion normative.

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes les positions acheteuses :

- a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;
- b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ; et
- c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Les outils et développements informatiques de la Société de Gestion sont également en constante évolution pour prendre en compte les nouvelles nécessités liées à l'intégration et suivi des engagements extra-financiers.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion continue d'approfondir ses actions de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs, à travers notamment la mise en place d'un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, mais également par le biais d'initiatives de place, avec l'adhésion au 30% Club France Investor Group en 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

